

Etats financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2013

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'€)	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2013	31 mars 2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	(4)	20 269	19 934
Coût des ventes		(16 324)	(16 144)
Frais de recherche et développement	(5)	(737)	(682)
Frais commerciaux		(952)	(900)
Frais administratifs		(793)	(802)
RESULTAT OPERATIONNEL	(4)	1 463	1 406
Autres produits	(6)	6	3
Autres charges	(6)	(282)	(337)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(4)	1 187	1 072
Produits financiers	(7)	36	55
Charges financières	(7)	(259)	(232)
RESULTAT AVANT IMPOT		964	895
Impôt sur les bénéficiaires	(8)	(193)	(179)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(12)	47	28
RESULTAT NET		818	744
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		802	732
- aux participations ne donnant pas le contrôle		16	12
Résultat net par action (en €)	(9)		
- Résultat de base		2,66	2,49
- Résultat dilué		2,64	2,46

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'€)		Exercice clos le	
		31 mars 2013	31 mars 2012
Résultat net de la période		818	744
Gains (pertes) actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(23)	(295)	(317)
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	55	31
Éléments non recyclables en résultat		(240)	(286)
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente		(1)	(13)
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		15	(29)
Ecart de conversion		36	60
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	(2)	4
Éléments recyclables en résultat		48	22
Autres éléments du résultat global		(192)	(264)
Résultat global consolidé		626	480
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		611	473
- aux participations ne donnant pas le contrôle		15	7

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'€)	Note	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(10)	5 536	5 483
Immobilisations incorporelles	(10)	1 982	1 921
Immobilisations corporelles	(11)	3 024	2 852
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation	(12)	698	531
Autres actifs non courants	(13)	515	545
Impôts différés	(8)	1 711	1 472
Total des actifs non courants		13 466	12 804
Stocks et en-cours	(14)	3 144	3 138
Contrats de construction en cours, actif	(15)	4 158	3 752
Clients et comptes rattachés	(16)	5 285	5 692
Autres actifs opérationnels courants	(17)	3 328	3 557
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	(18)	36	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(25)	2 195	2 091
Total des actifs courants		18 146	18 243
Total de l'actif		31 612	31 047

(en millions d'€)	Note	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(20)	5 011	4 327
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		93	107
Total capitaux propres		5 104	4 434
Provisions non courantes	(22)	680	804
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(23)	1 642	1 417
Emprunts non courants	(24)	4 197	3 863
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	(24)	433	477
Impôts différés	(8)	284	176
Total des passifs non courants		7 236	6 737
Provisions courantes	(22)	1 309	1 414
Emprunts courants	(24)	283	634
Dettes courantes sur contrats de location-financement	(24)	42	48
Contrats de construction en cours, passif	(15)	9 909	9 508
Fournisseurs et comptes rattachés		4 041	4 080
Autres passifs opérationnels courants	(26)	3 688	4 192
Total des passifs courants		19 272	19 876
Total des capitaux propres et du passif		31 612	31 047

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'€)	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2013	31 mars 2012
Résultat net		818	744
Dotation aux amortissements, dépréciations et charge relative aux paiements fondés sur des actions		543	621
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		(65)	(61)
Plus / moins-values sur cessions d'actifs		34	1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)		(18)	(27)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat		(73)	(94)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement		1 239	1 184
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	(19)	(150)	(968)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation		1 089	216
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		57	24
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)	(4)	(738)	(813)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants		37	15
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise		(472)	(65)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie nette cédée		(2)	(73)
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements		(1 118)	(912)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		351	(1)
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(243)	(206)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales		(48)	-
Emissions d'emprunts obligataires	(24)	350	560
Variation nette des emprunts courants et non courants		(174)	13
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement		(45)	(42)
Variation nette des valeurs mobilières de placement et autres actifs et passifs financiers courants		(11)	(237)
Variation nette de la trésorerie liée au financement		180	87
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		151	(609)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		2 091	2 701
Incidence des variations de taux de conversion		(49)	-
Autres variations		2	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		2 195	2 091
<i>Impôts payés</i>		<i>(240)</i>	<i>(264)</i>
<i>Net des intérêts reçus et payés</i>		<i>(186)</i>	<i>(170)</i>

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Analyse de la variation de la trésorerie nette/(endettement net) (*)		
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	151	(609)
Variation nette des valeurs mobilières de placement et des autres actifs et passifs financiers courants	11	237
Variation nette des obligations	(350)	(560)
Variation nette des emprunts courants et non courants	174	(13)
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	45	42
Dettes nettes des entités acquises à leur date d'acquisition et autres	119	(303)
<i>Diminution/(Augmentation) de l'endettement net</i>	<i>150</i>	<i>(1 206)</i>
Trésorerie nette/(Endettement net) en début de période	(2 492)	(1 286)
Trésorerie nette/(Endettement net) en fin de période	(2 342)	(2 492)

(*) La trésorerie nette/(endettement net) se définit comme la somme de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et des autres actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (voir Note 13), déduction faite de la dette financière (voir Note 24).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'€,
à l'exception du nombre
d'actions)

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres- attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 mars 2011	294 419 304	2 061	624	2 699	(1 324)	4 060	92	4 152
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(259)	(259)	(5)	(264)
Résultat net de la période	-	-	-	732	-	732	12	744
Total du résultat global	-	-	-	732	(259)	473	7	480
Variation de périmètre et autres	3 799	-	-	(32)	-	(32)	21	(11)
Dividendes distribués	-	-	-	(183)	-	(183)	(13)	(196)
Réduction de capital	(200 000)	(1)	(4)	-	-	(5)	-	(5)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	310 577	2	2	(1)	-	3	-	3
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	11	-	11	-	11
Au 31 mars 2012	294 533 680	2 062	622	3 226	(1 583)	4 327	107	4 434
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(191)	(191)	(1)	(192)
Résultat net de la période	-	-	-	802	-	802	16	818
Total du résultat global	-	-	-	802	(191)	611	15	626
Variation de périmètre et autres	8	-	-	(54)	-	(54)	(19)	(73)
Dividendes distribués	-	-	-	(236)	-	(236)	(10)	(246)
Augmentation de capital	13 133 208	92	251	-	-	343	-	343
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	491 230	3	2	-	-	5	-	5
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	15	-	15	-	15
Au 31 mars 2013	308 158 126	2 157	875	3 753	(1 774)	5 011	93	5 104

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1.	Présentation du Groupe	7
Note 2.	Principes comptables	8
Note 3.	Périmètre de consolidation.....	36
Note 4.	Informations sectorielles	38
Note 5.	Frais de recherche et développement	41
Note 6.	Autres produits et autres charges	42
Note 7.	Résultat financier.....	43
Note 8.	Impôt sur les bénéfices	44
Note 9.	Résultat par action.....	48
Note 10.	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	49
Note 11.	Immobilisations corporelles.....	53
Note 12.	Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation.....	55
Note 13.	Autres actifs non courants.....	57
Note 14.	Stocks et en-cours	58
Note 15.	Contrats de construction en cours	58
Note 16.	Clients et comptes rattachés	59
Note 17.	Autres actifs opérationnels courants.....	59
Note 18.	Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	60
Note 19.	Besoin en fonds de roulement.....	60
Note 20.	Capitaux propres.....	61
Note 21.	Paiements fondés sur des actions.....	63
Note 22.	Provisions.....	70
Note 23.	Engagements de retraite et avantages assimilés.....	71
Note 24.	Dette financière	79
Note 25.	Instruments financiers et gestion des risques financiers.....	80
Note 26.	Autres passifs opérationnels courants.....	94
Note 27.	Frais de personnel et effectif	94
Note 28.	Passifs éventuels et contentieux.....	95
Note 29.	Engagements de location	102
Note 30.	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	102
Note 31.	Parties liées	103
Note 32.	Evénements postérieurs à la clôture	104
Note 33.	Principales sociétés du périmètre de consolidation	104

Note 1. Présentation du Groupe

Alstom (« le Groupe ») opère sur le marché de la production et de la transmission de l'énergie au travers des Secteurs Thermal Power, Renewable Power et Grid ainsi que sur le marché du transport ferroviaire au travers du Secteur Transport. Le Groupe conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée et possède des compétences uniques en intégration de systèmes, ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en quatre Secteurs :

-Thermal Power

Le Secteur Thermal Power offre une gamme complète pour la production d'énergie à partir du gaz ou du charbon. La gamme de solutions s'étend de l'installation de centrales électriques intégrées à la fourniture de tous types de turbines, d'alternateurs, de chaudières et de systèmes de contrôle des émissions. Il propose également un ensemble de services couvrant notamment la modernisation, la maintenance et l'assistance à l'exploitation des centrales. Le Secteur fournit en outre des îlots conventionnels pour centrales nucléaires.

-Renewable Power

Le Secteur Renewable Power propose des solutions clé en main, des turbines et alternateurs, des équipements de contrôle-commande et des services de maintenance dans les Secteurs hydroélectrique et éolien. S'y ajoutent les offres concernant la géothermie et le thermo-solaire.

-Grid

Le Secteur Grid conçoit et fabrique des équipements et des solutions clé en main pour piloter les réseaux électriques et transporter l'électricité depuis la centrale jusqu'à l'utilisateur, qu'il s'agisse d'une société publique de distribution, d'un industriel ou d'une usine de production.

-Transport

Le Secteur Transport fournit des équipements, des systèmes et des services ferroviaires pour les transports urbains, régionaux et grandes lignes, ainsi que pour le transport de fret.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 mai 2013. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'assemblée générale annuelle convoquée le 2 juillet 2013.

Note 2. Principes comptables

2.1. Base d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} avril 2012 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2012, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations tels que décrits ci-dessous.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2011, présentés dans le document de référence 2011/12 D.12-0548 déposé à l'AMF le 25 mai 2012, sont inclus par référence.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2.1.1. Changements de méthodes dus aux normes et interprétations nouvelles, révisées ou amendées d'application obligatoire pour toute période intermédiaire ou annuelle commencée le 1^{er} avril 2012

Les états financiers du Groupe ne sont pas affectés significativement par l'entrée en vigueur des normes et interprétations nouvelles, révisées ou amendées d'application obligatoire le 1^{er} avril 2012 dans l'Union européenne :

- Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers » : ces amendements complètent les informations à fournir en annexes au titre des transferts d'actifs financiers, tels que des opérations de titrisation ou de cession de créances.

2.1.2. Nouvelles normes et interprétations non encore d'application obligatoire

2.1.2.1 Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore d'application obligatoire

- **Amendement à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global**

Depuis le 1^{er} avril 2011, le Groupe applique l'amendement à IAS1 « Présentation des autres éléments du résultat global ». Cet amendement demande de distinguer dans les autres éléments du résultat global, les éléments qui seront recyclés en compte de résultat de ceux qui ne le seront pas. Cet amendement n'a pas d'impact matériel sur la présentation de l'état du résultat global consolidé publié par le Groupe.

- **Amendement à IAS 19 - Avantages au personnel**

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de l'amendement d'IAS 19, Avantages au personnel, d'application obligatoire le 1er avril 2013 pour Alstom.

Cet amendement supprime la possibilité d'appliquer la méthode du corridor pour les avantages postérieurs à l'emploi. Ceci se traduira par la comptabilisation immédiate de l'ensemble des écarts actuariels au passif du bilan. La variation des écarts actuariels sera systématiquement enregistrée, à chaque période, en « autres éléments du résultat global ». En outre, le coût des services passés sera également comptabilisé immédiatement au passif du bilan en contrepartie du résultat de la période. Cet amendement impose également le calcul du rendement attendu des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser les engagements de retraite et non selon le taux de rendement des actifs attendu sur le marché

Le Groupe n'applique pas la méthode du corridor et comptabilise déjà l'intégralité des pertes et gains actuariels en autres éléments du résultat global. L'application rétrospective de cet amendement aura un impact d'environ € (25) millions sur les capitaux propres au titre du traitement des changements de régimes.

La détermination des rendements attendus des actifs sur la base du taux d'actualisation utilisé pour valoriser les engagements de retraite rattachés se traduira par une augmentation des charges financières nettes. L'impact de l'application de cet amendement devrait se traduire par une augmentation d'environ € (40) millions des charges financières, soit une diminution du résultat net de € (30) millions sur l'exercice 2012/13.

- **Normes de consolidation (IFRS 10, Etats financiers consolidés ; IFRS 11, Accords conjoints ; IFRS12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ; IAS 28 révisée, Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises)**

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée) adoptées par l'Union européenne et dont l'application sera obligatoire pour Alstom à compter du 1er avril 2014.

Le Groupe mène actuellement une analyse pour identifier les impacts attendus de l'application de ces nouvelles normes, en particulier IFRS 10 - Etats financiers consolidés et IFRS 11 - Accords conjoints.

- IFRS 10 - Etats financiers consolidés

Cette norme définit le contrôle comme étant exercé lorsque l'investisseur est exposé à, ou a des droits sur, des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur ces rendements. L'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés ne devrait pas être significatif.

- IFRS 11 - Accords conjoints

Cette nouvelle norme prévoit essentiellement deux traitements comptables distincts :

- Les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non;
- Les partenariats qualifiés de coentreprises seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence dans la mesure où elles donnent uniquement un droit sur l'actif net de l'entité.

Le Groupe analyse actuellement ses accords conjoints au regard d'IFRS 11, afin de déterminer s'ils doivent être classés en opérations conjointes ou en coentreprises. Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, qui sont actuellement consolidées en intégration proportionnelle et qui devraient être qualifiées de coentreprises selon les nouvelles normes, concernent principalement le Secteur Transport.

Le Groupe étudie actuellement l'impact de l'application de cette nouvelle norme. Toutefois, la contribution des entités sous contrôle conjoint aux principaux agrégats financiers du Groupe n'étant pas matérielle, l'impact sur les comptes consolidés ne devrait pas être significatif.

- **IFRS 13 – Juste valeur**

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IFRS 13 Juste valeur dont l'application sera obligatoire pour Alstom à compter du 1^{er} avril 2013.

IFRS 13 s'applique aux normes qui exigent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la communication d'informations sur la juste valeur. Cette norme propose un cadre unique pour la détermination de la juste valeur et requiert des informations sur cette détermination. Elle donne une définition unique de la juste valeur basée sur une notion de prix de sortie et utilise une hiérarchie de juste valeur reposant sur une valorisation basée sur un prix de marché plutôt que sur une valorisation spécifique de l'entité.

L'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés ne devrait pas être significatif.

- **Amendements à IAS 32 et IFRS 7 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers**

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de ces amendements adoptés par l'Union européenne et dont l'application sera obligatoire pour Alstom à compter du 1^{er} avril 2014.

Ces amendements clarifient l'application des règles de compensation ainsi que les informations relatives à fournir.

- **Améliorations annuelles des IFRS (2009-2011)**

2.1.2.2 Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas encore obligatoire

- Instruments financiers :
 - classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9)
 - Date d'application obligatoire et méthodes transitoires (amendements à IFRS 9 et IFRS 7)
- Mesures transitoires (amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12)
- Entités d'investissement (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)

L'impact de ces nouveaux textes sur les états financiers consolidés est en cours d'analyse par le Groupe.

2.2. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de construction et contrats de services à long terme sont comptabilisés en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'état d'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

Evaluation des impôts différés actif

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actif exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et le plan à 3 ans, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs de placement, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant

de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables ; il requiert, donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradent au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

2.3. Principales méthodes comptables

2.3.1. Principes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle exclusif lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé inclut les résultats des filiales consolidées acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition ; les résultats des filiales cédées au cours de la même période sont pris en compte jusqu'à leur date de cession.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée « capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Participations dans les joint-ventures

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement est intégrée dans les états financiers consolidés. Le cas échéant, les principes comptables des joint-ventures sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées est reconnue dans le compte de résultat alors que sa part dans les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition est reconnue en réserves. La charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du

compte de résultat. La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont portés en ajustement de la valeur de l'investissement.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » à la catégorie « entreprises associées ».

2.3.2. Conversion des états financiers libellés dans une monnaie autre que l'euro

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

2.3.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004 et jusqu'au 31 mars 2010 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise:

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de 12 mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, à la date de clôture, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.3.4. Information sectorielle

Les Secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Président-Directeur Général afin d'allouer les ressources aux différents Secteurs et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de Secteurs. Le Président-Directeur Général est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque Secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

2.3.5. Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts d'emprunt sont alloués aux contrats de construction dont la durée d'exécution est supérieure à un an sur la base des financements requis pour l'exécution de ces contrats. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur

probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IAS 18, c'est-à-dire principalement lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé à la réalisation des prestations de service. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent de l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des revenus et des coûts des contrats, du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être déterminé de façon fiable, tout en demeurant positif dans l'hypothèse la plus probable, le chiffre d'affaires continue à être comptabilisé selon la méthode des jalons, mais la marge à terminaison est ramenée à zéro.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Les coûts de propositions ne présentant pas de probabilités de succès suffisantes sont comptabilisés directement en charges.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actif ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passif ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passif » comprend également les avances à la commande reçues des clients.

Comptabilisation des frais généraux

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 2.3.10).

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est l'indicateur utilisé par le Groupe pour présenter le niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cette présentation est conforme à la recommandation 2009-R03 de l'ANC, l'instance française de normalisation comptable, relative au format financier des entreprises sous référentiel comptable international. Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et des frais administratifs. Il comprend notamment la part de charges sur retraites et avantages assimilés correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions et des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles, ainsi que les profits (pertes) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

2.3.7. Autres produits et autres charges

Les produits et charges qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et autres charges.

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge d'amortissement d'actifs exclusivement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (marge en carnet, relations clients, marges sur stocks), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés (étalement du coût des services passés non encore reconnus, incidences des réductions d'effectifs et fermetures de plans et amortissement des gains et pertes actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

2.3.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie,
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, la composante dette des instruments composés, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement,
- les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement,
- la composante financière de la charge sur retraites et avantages assimilés (charge d'intérêts et rendement attendu des actifs du régime),
- les profits et pertes de change résultant des opérations de financement,
- les autres produits et charges relatifs à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux valeurs mobilières de placement.

2.3.9. Transactions en devise étrangère

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Deux catégories de relations de couverture peuvent être identifiées :

- les couvertures de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
- la couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat. Si la transaction attendue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou passif non monétaire (par exemple, stocks ou contrats de construction en cours), le gain ou la perte antérieurement reconnu en autres éléments du résultat global est inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif considéré.

Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat. Les profits et pertes de change réalisés ou latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel

s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

2.3.10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif ne peut par nature être acquis que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (marge en carnet, relations clients), la charge d'amortissement est inscrite en autres charges.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si les projets auxquels ils se rapportent remplissent les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet a été démontrée,

- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables aux projets (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

2.3.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le capital restant dû.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir d'un bailleur lors de la conclusion d'un contrat de location simple sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

2.3.12. Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie –principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours– ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles amorties ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Dans la situation d'un test de dépréciation d'écart d'acquisition affecté à un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement

indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

Pour les besoins internes du management, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont suivis au niveau des Secteurs d'activité tels que décrits en Note 1 : les écarts d'acquisition font donc l'objet de tests de dépréciation au niveau du groupe d'unités génératrices de trésorerie que représente chaque Secteur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable ou baissier pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque Secteur.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise. Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

2.3.13. Actifs financiers

Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Participations et actifs représentatifs d'un droit de créance

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé antérieurement reconnu en autres éléments du résultat global est transféré dans le résultat de la période. Contrairement aux pertes de valeur constatées sur des titres d'emprunt (obligations), les pertes de valeur sur titres de capitaux propres (actions) ne peuvent faire l'objet de reprises dans le compte de résultat.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.9 pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.19 pour les dérivés de taux d'intérêts).

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

2.3.14. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

2.3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides ayant une date de maturité inférieure ou égale à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

2.3.16. Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, joint-ventures et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

2.3.17. Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

2.3.18. Passifs financiers

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.9 pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.19 pour les dérivés de taux d'intérêts).

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.3.19. Dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

2.3.20. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options ou selon le modèle de Black-Scholes pour les plans émis à compter de 2009. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

2.3.21. Engagements de retraite et avantages assimilés

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas pré-financée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. L'amortissement du produit/(coût) des services passés non comptabilisés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres charges. Les intérêts de la dette actuarielle et le rendement attendu des actifs de couverture sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Le Groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux Etats-Unis et au Canada. Les fonds correspondants n'étant pas en mesure de fournir des informations suffisantes pour comptabiliser ces régimes comme des plans à prestations définies, ceux-ci sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (voir ci-dessous).

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels et le coût des services passés sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « autres produits ou autres charges » dans le compte de résultat.

2.3.22. Engagements hors bilan

Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location, ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance. Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources.

Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence,
- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

2.3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet dilutif des seules obligations remboursables en actions restant à convertir (ORA).

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (ORA, stock-options, actions gratuites).

Note 3. Périmètre de consolidation

Transmashholding

Le 27 mai 2011, Alstom a finalisé son accord de partenariat avec Transmashholding ("TMH"), le principal constructeur ferroviaire russe, en acquérant une participation de 25 % (plus une action) dans la société The Breakers Investments B.V. qui détient 100 % de Transmashholding. La transaction a été conclue après obtention par Alstom de l'accord des autorités russes compétentes.

La participation d'Alstom dans la société The Breakers Investments B.V. est un investissement dans une entreprise associée. Elle est en conséquence comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Lors du transfert des titres, Alstom a effectué, au cours de l'exercice clos au 31 mars 2012, un premier versement de \$ 75 millions (€ 54 millions) aux actionnaires cessionnaires. Le solde du prix a été calculé en fonction d'une formule convenue entre les deux parties sur la base des résultats opérationnels de TMH sur 4 ans (2008-2011) et de la dette nette. Il a été payé en octobre 2012 et s'est élevé à \$ 347 millions (€ 253 millions).

En application de la norme IAS 28, le Groupe a valorisé sa quote-part dans les actifs acquis et les passifs assumés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs acquis et des passifs assumés à la juste valeur a conduit à la reconnaissance de nouveaux actifs incorporels (marge en carnets de commandes et relations clients) et à la réévaluation d'actifs corporels, de stocks et de provisions. Cette évaluation a été finalisée le 27 mai 2012. L'écart d'acquisition, ainsi déterminé s'élève à € 117 millions et est présenté dans la valeur des titres mis en équivalence.

BrightSource Energy

Le 25 octobre 2012, Alstom a investi \$ 40 millions dans la société américaine BrightSource Energy, Inc pour renforcer son partenariat avec cette entreprise américaine pionnière de la génération d'électricité solaire thermique. Depuis son investissement initial en 2010, Alstom a augmenté progressivement sa participation et détient maintenant plus de 20 % du capital.

BrightSource Energy Inc est consolidée, depuis le 25 octobre 2012, selon la méthode de mise en équivalence. Des valeurs préliminaires ont ainsi été reconnues au 25 octobre 2012. Les actifs et passifs reconnus peuvent être ajustés par la suite pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition, sur la base de nouvelles informations obtenues concernant des faits et des circonstances existants à la date d'acquisition.

Note 4. Informations sectorielles

4.1 Informations par secteur opérationnel

Au 31 mars 2013

(en millions d'€)	Thermal Power	Renewable Power	Grid	Transport	Corporate & autres	Elimina- tions	Total
Chiffre d'affaires	9 252	1 808	3 922	5 461	-	(174)	20 269
Eliminations intersecteurs	(73)	(5)	(93)	(3)	-	174	-
Total chiffre d'affaires	9 179	1 803	3 829	5 458	-	-	20 269
Résultat opérationnel	959	88	238	297	(119)	-	1 463
Résultat d'exploitation	915	(10)	140	287	(145)	-	1 187
Produits (charges) financiers							(223)
Impôt sur les bénéfices							(193)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence							47
Résultat net							818
Actifs sectoriels ⁽¹⁾	10 835	3 106	5 462	6 648	1 227	-	27 278
Impôts différés (actif)							1 711
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite							10
Actifs financiers							2 613
Total de l'actif							31 612
Passifs sectoriels ⁽²⁾	8 571	1 906	3 280	4 724	1 146	-	19 627
Impôts différés (passif)							284
Provisions pour engagements de retraite							1 642
Dettes financières							4 955
Total capitaux propres							5 104
Total des capitaux propres et passif							31 612
Capitaux employés ⁽³⁾	2 264	1 200	2 182	1 924	81	-	7 651
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(238)	(166)	(113)	(175)	(46)	-	(738)
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	225	34	134	125	44	-	562

(1) Les actifs sectoriels se composent de la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception de ceux directement associés à la dette financière et aux engagements de retraite), des stocks, des contrats de construction en cours actifs, des clients et comptes rattachés et des autres actifs opérationnels.

(2) Les passifs sectoriels se composent des provisions courantes et non courantes, des contrats de construction en cours passifs, des fournisseurs et comptes rattachés et des autres passifs courants.

(3) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

Au 31 mars 2012

(en millions d'€)	Thermal Power	Renewable Power	Grid	Transport	Corporate & autres	Elimina- tions	Total
Chiffre d'affaires	8 771	2 039	4 060	5 171	-	(107)	19 934
Eliminations intersecteurs	(45)	(12)	(47)	(3)	-	107	-
Total chiffre d'affaires	8 726	2 027	4 013	5 168	-	-	19 934
Résultat opérationnel	850	150	248	264	(106)	-	1 406
Résultat d'exploitation	824	149	83	222	(206)	-	1 072
Produits (charges) financiers							(177)
Impôt sur les bénéfices							(179)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence							28
Résultat net							744
Actifs sectoriels ⁽¹⁾	11 570	2 674	5 197	5 778	1 814	-	27 033
Impôts différés (actif)							1 472
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite							12
Actifs financiers							2 530
Total de l'actif							31 047
Passifs sectoriels ⁽²⁾	9 500	1 630	3 058	4 375	1 435	-	19 998
Impôts différés (passif)							176
Provisions pour engagements de retraite							1 417
Dettes financières							5 022
Total capitaux propres							4 434
Total des capitaux propres et passif							31 047
Capitaux employés ⁽³⁾	2 070	1 044	2 139	1 403	379	-	7 035
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(264)	(179)	(140)	(188)	(42)	-	(813)
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	223	45	209	138	41	-	656

(1) Les actifs sectoriels se composent de la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception de ceux directement associés à la dette financière et aux engagements de retraite), des stocks, des contrats de construction en cours actifs, des clients et comptes rattachés et des autres actifs opérationnels.

(2) Les passifs sectoriels se composent des provisions courantes et non courantes, des contrats de construction en cours passifs, des fournisseurs et comptes rattachés et des autres passifs courants.

(3) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

4.2 Informations par zone géographique

Chiffres d'affaires par pays de destination

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Europe de l'Ouest	6 571	7 077
<i>dont France</i>	<i>2 168</i>	<i>2 136</i>
Europe de l'Est	1 953	1 352
Amérique du Nord	2 583	2 440
<i>dont Etats-Unis</i>	<i>1 689</i>	<i>1 630</i>
Amérique du Sud & centrale	1 561	1 752
Asie / Pacifique	4 478	4 316
Moyen-Orient et Afrique	3 123	2 997
Total Groupe	20 269	19 934

Actifs non courants par pays d'origine

(en millions d'€)	Au 31 mars	Au 31 mars
	2013	2012
Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	9 280	8 704
<i>dont France</i> ⁽²⁾	<i>2 957</i>	<i>2 832</i>
Europe de l'Est	245	310
Amérique du Nord	707	771
<i>dont Etats-Unis</i>	<i>588</i>	<i>670</i>
Amérique du Sud & centrale	201	188
Asie / Pacifique	885	885
Moyen-Orient et Afrique	46	36
Total Groupe	11 364	10 894

(1) Ce montant inclut l'écart d'acquisition des Secteurs Thermal Power et Renewable Power.

(2) Ce montant inclut l'écart d'acquisition du Secteur Grid.

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non-courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs.

4.3 Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidés du Groupe.

Note 5. Frais de recherche et développement

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Frais de recherche et développement	(737)	(682)
Coûts de développement capitalisés au cours de la période (voir Note 10.2)	(233)	(293)
Dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés (voir Note 10.2)	82	113
Dotations aux amortissements de la technologie acquise (voir Note 10.2)	94	82
Total des dépenses de recherche et développement	(794)	(780)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, le Groupe a investi € 794 millions en recherche et développement afin de développer des nouvelles technologies et d'améliorer sa gamme de produits.

Ces programmes de recherche et développement concernent, principalement :

- l'amélioration constante des équipements de turbines à gaz et de turbines à vapeur nucléaires garantissant un meilleur rendement,
- l'adaptation, pour le Secteur Transport, de l'offre de produits aux besoins des clients,
- le développement des turbines Haliade pour le marché de l'éolien offshore,
- le développement des technologies Super Grid et Smart Grid.

Note 6. Autres produits et autres charges

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Plus-values sur cessions d'activités	6	-
Autres	-	3
Autres produits	6	3
Moins-values sur cessions d'activités	(50)	(2)
Charges de restructuration	(137)	(83)
Charges générées exclusivement dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	(45)	(156)
Autres	(50)	(96)
Autres charges	(282)	(337)
Autres produits (autres charges)	(276)	(334)

Les charges de restructuration sont liées à l'optimisation de la base industrielle du Groupe afin de s'adapter à une demande plus faible dans les pays développés (Europe et Etats-Unis) et à une situation de surcapacité générale constatée dans certains segments de production.

Les charges générées exclusivement dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspondent à la charge d'amortissement des marges acquises dans le cadre de l'acquisition de Grid et aux frais liés à l'acquisition de Grid.

Les autres produits et autres charges s'expliquent principalement par des éléments liés aux engagements de retraite et autres avantages au personnel, par d'importantes charges liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cours normal des affaires et par des dépréciations non récurrentes d'actifs.

Note 7. Résultat financier

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Produit d'intérêts financiers	29	37
Autres produits financiers	7	18
Produits financiers	36	55
Charge d'intérêts financiers	(194)	(179)
Charge nette sur engagements de retraite et avantages assimilés	(27)	(4)
Perte de change nette	(5)	(11)
Autres charges financières	(33)	(38)
Charges financières	(259)	(232)
Résultat financier	(223)	(177)
<i>dont</i>		
Résultat financier généré par les instruments financiers (voir Note 25)	(195)	(173)

Les produits d'intérêts de € 29 millions proviennent de la rémunération des positions de trésorerie du Groupe sur la période.

La charge d'intérêts de € (194) millions représente le coût de la dette financière brute du Groupe.

Les autres charges financières de € (33) millions incluent notamment des honoraires et commissions d'engagement sur cautions, prêts syndiqués et autres facilités de crédit pour € (19) millions (€ (15) millions pour l'exercice clos le 31 mars 2012).

Note 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit la décomposition de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 :

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Charge d'impôt courant	(266)	(273)
Charge d'impôt différé	73	94
Charge d'impôt	(193)	(179)
Taux effectif d'impôt	20%	20%

La répartition géographique du résultat avant impôt a permis au Groupe de maintenir le taux effectif d'impôt à 20 % pour l'exercice clos au 31 mars 2013. Même si le taux a été stable au cours des exercices précédents, les facteurs susceptibles de faire varier ce taux d'une année à l'autre sont notamment :

- la répartition par pays du résultat avant impôt,
- la possibilité pour le Groupe d'utiliser ses reports déficitaires et de reconnaître de nouveaux impôts différés actifs,
- le résultat des contrôles fiscaux.

8.2 Taux effectif d'impôt

Le tableau suivant fournit un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France et de la charge réelle d'impôt pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 :

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Résultat avant impôt	964	895
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	34.43%	34.43%
Produit (charge) d'impôt théorique	(332)	(308)
Incidences :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	144	105
- des opérations imposées à taux réduit	(20)	11
- de la variation des impôts différés actifs non comptabilisés	2	(69)
- des variations de taux d'imposition	(10)	(7)
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(68)	(73)
- des différences permanentes et autres (*)	91	162
Charge d'impôt	(193)	(179)
Taux effectif d'impôt	20%	20%

(*) inclut des opérations de restructuration interne

8.3 Impôts différés actif et passif

(en millions d'€)	Au 31 mars	Au 31 mars
	2013	2012
Impôts différés actif	1 711	1 472
Impôts différés passif	(284)	(176)
Impôts différés nets	1 427	1 296

8.4 Analyse des actifs et passifs d'impôt différé

Le montant net des actifs et passifs d'impôt différé représente l'effet net des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs retenus dans les états financiers et leur valeur fiscale. Le tableau suivant fournit l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé pour les périodes closes les 31 mars 2013 et 2012 :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette (*)	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(21)	(24)	0	11	(37)	(71)
Provisions pour avantages au personnel	242	(16)	55	0	(3)	278
Autres provisions et charges à payer non déductibles	500	53	0	0	(37)	516
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(279)	48	0	0	98	(133)
Pertes fiscales reportables	1 035	(106)	0	0	(51)	878
Autres	(181)	118	(2)	(4)	28	(41)
Impôts différés nets actifs /(passifs)	1 296	73	53	7	(2)	1 427

(*) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette (voir état du résultat global consolidé).

(en millions d'€)	Au 31 mars 2011	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette (*)	Regroupements d'entreprises	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2012
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(13)	(13)	0	0	5	(21)
Provisions pour avantages au personnel	213	(15)	31	1	12	242
Autres provisions et charges à payer non déductibles	500	(1)	0	0	1	500
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(299)	11	0	0	9	(279)
Pertes fiscales reportables	911	177	0	(5)	(48)	1 035
Autres	(113)	(65)	4	15	(22)	(181)
Impôts différés nets actifs /(passifs)	1 199	94	35	11	(43)	1 296

(*) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette (voir état du résultat global consolidé).

Sur la base d'une extrapolation du plan à trois ans et sur la base de la stratégie de recouvrabilité à long terme des reports déficitaires par pays, le Groupe considère comme probable le recouvrement du solde net d'impôts différés au 31 mars 2013, soit € 1 427 millions.

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève à € 1 255 millions au 31 mars 2013 (€ 1 225 millions au 31 mars 2012). La majeure partie de ces impôts différés actifs non comptabilisés a pour origine des déficits fiscaux (€ 1 052 millions au 31 mars 2013 et € 827 millions au 31 mars 2012), dont € 491 millions indéfiniment reportables au 31 mars 2013 (€ 500 millions au 31 mars 2012).

Note 9. Résultat par action

9.1 Résultat

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	802	732
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	802	732

9.2 Nombre d'actions

	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action	301 376 784	294 522 251
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions gratuites conditionnelles (*) (plans LTI)	2 724 963	2 962 692
- Actions gratuites (plans Alstom Sharing)	226 044	225 727
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	304 327 791	297 710 670

(*) Seules les options de souscription d'actions attribuées par les plans 7, 8 et 14 ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action, les plans 9, 10, 12, 13 et 15 ayant un effet relatif au 31 mars 2013.

9.3 Résultat par action

(en €)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
- Résultat de base	2,66	2,49
- Résultat dilué	2,64	2,46

Note 10. Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

10.1 Ecarts d'acquisition

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	Acquisitions et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Thermal Power	3 208	-	(3)	16	3 221
Renewable Power	489	-	-	-	489
Transport	661	29	-	1	691
Grid	1 125	9	-	1	1 135
Ecarts d'acquisition	5 483	38	(3)	18	5 536
<i>dont :</i>					
Valeur brute	5 483	38	(3)	18	5 536
Dépréciation	-	-	-	-	-

(en millions d'€)	Au 31 mars 2011	Acquisitions et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2012
Thermal Power	3 180	-	-	28	3 208
Renewable Power	488	-	-	1	489
Transport	568	90	-	3	661
Grid	1 160	(37)	-	2	1 125
Ecarts d'acquisition	5 396	53	-	34	5 483
<i>dont :</i>					
Valeur brute	5 396	53	-	34	5 483
Dépréciation	-	-	-	-	-

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Au 31 mars 2013, Alstom a testé la valeur des écarts d'acquisition alloués à ses groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) en appliquant les méthodes d'évaluation identiques aux années précédentes. Alstom s'est assuré que la valeur recouvrable des groupes d'UGT excédait leur valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe, une extrapolation des deux années suivantes et les prévisions les plus récentes préparées par les Secteurs.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements d'hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge opérationnelle de l'année terminale (correspondant au ratio résultat opérationnel sur chiffre d'affaires).

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

	Thermal Power	Renewable Power	Transport	Grid
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2013 (en millions d'€)	3 221	489	691	1 135
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2013	2,0%	2,0%	1,5%	2,0%
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2012	2,0%	2,0%	1,5%	2,0%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2013 (*)	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2012 (*)	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%

(*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Au 31 mars 2013, les valeurs recouvrables des 4 Secteurs étaient significativement supérieures à leur valeur comptable. Le test de dépréciation conforte l'opinion du Groupe selon laquelle les écarts d'acquisition n'ont subi aucune perte de valeur.

Sur l'ensemble des Secteurs, aucune dépréciation des écarts d'acquisition ne serait à constater dans le cas d'un calcul de valeur d'utilité réalisé en utilisant soit :

- un taux d'actualisation pouvant aller, en fonction des Secteurs, de 120 à 2 100 points de base au-delà du taux de base de 9 % ;
- un taux de croissance à long terme inférieur à 0,5 %.

La sensibilité des valeurs d'entreprise aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

(en millions d'€)	Thermal Power		Renewable Power		Transport		Grid	
	<i>-100 bp</i>	<i>+100 bp</i>	<i>-100 bp</i>	<i>+100 bp</i>	<i>-100 bp</i>	<i>+100 bp</i>	<i>-100 bp</i>	<i>+100 bp</i>
Taux d'actualisation après impôt	1 687	(1 263)	322	(239)	531	(405)	444	(332)
Taux de croissance à long terme	(621)	716	(105)	121	(172)	196	(142)	164

10.2 Immobilisations incorporelles

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	Acquisitions / Cessions / Amortissements	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Coûts de développement capitalisés	1 686	233	-	(19)	1 900
Technologie acquise	1 422	-	-	-	1 422
Autres immobilisations incorporelles	697	36	13	76	822
Valeur brute	3 805	269	13	57	4 144
Coûts de développement capitalisés	(657)	(82)	-	15	(724)
Technologie acquise	(748)	(94)	-	-	(842)
Autres immobilisations incorporelles	(479)	(70)	1	(48)	(596)
Amortissements/ dépréciations	(1 884)	(246)	1	(33)	(2 162)
Coûts de développement capitalisés	1 029	151	-	(4)	1 176
Technologie acquise	674	(94)	-	-	580
Autres immobilisations incorporelles	218	(34)	14	28	226
Valeur nette	1 921	23	14	24	1 982

(en millions d'€)	Au 31 mars 2011	Acquisitions / Cessions / Amortissements	Actifs des entités acquises	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2012
Coûts de développement capitalisés	1 395	293	-	(2)	1 686
Technologie acquise	1 422	-	-	-	1 422
Autres immobilisations incorporelles	678	6	(3)	16	697
Valeur brute	3 495	299	(3)	14	3 805
Coûts de développement capitalisés	(549)	(113)	-	5	(657)
Technologie acquise	(668)	(82)	-	2	(748)
Autres immobilisations incorporelles	(344)	(124)	-	(11)	(479)
Amortissements/ dépréciations	(1 561)	(319)	-	(4)	(1 884)
Coûts de développement capitalisés	846	180	-	3	1 029
Technologie acquise	754	(82)	-	2	674
Autres immobilisations incorporelles	334	(118)	(3)	5	218
Valeur nette	1 934	(20)	(3)	10	1 921

La technologie et les contrats de licence reconnus lors de l'affectation du prix d'acquisition d'ABB ALSTOM POWER en 1999 et 2000 et lors de l'affectation du prix d'acquisition des activités Grid en 2010 constituent l'essentiel du montant brut présenté en technologie acquise.

L'opinion du Groupe selon laquelle les immobilisations incorporelles n'ont subi aucune perte de valeur a été confirmée au 31 mars 2013 par les tests de dépréciation.

Note 11. Immobilisations corporelles

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	Acquisitions / Amortissements / Dépréciations	Cessions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Terrains	195	4	(7)	-	4	196
Bâtiments	1 760	61	(24)	63	63	1 923
Matériel et outillage	2 842	155	(155)	5	104	2 951
Constructions en cours	334	188	(4)	-	(126)	392
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	584	42	(56)	(1)	(73)	496
Valeur brute	5 715	450	(246)	67	(28)	5 958
Terrains	(9)	-	(1)	-	-	(10)
Bâtiments	(673)	(77)	18	3	(7)	(736)
Matériel et outillage	(1 798)	(179)	126	4	(5)	(1 852)
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(383)	(44)	48	1	42	(336)
Amortissements / Dépréciations	(2 863)	(300)	191	8	30	(2 934)
Terrains	186	4	(8)	-	4	186
Bâtiments	1 087	(16)	(6)	66	56	1 187
Matériel et outillage	1 044	(24)	(29)	9	99	1 099
Constructions en cours	334	188	(4)	-	(126)	392
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	201	(2)	(8)	-	(31)	160
Valeur nette	2 852	150	(55)	75	2	3 024

(en millions d'€)	Au 31 mars 2011	Acquisitions / Amortissements / Dépréciations	Cessions	Actifs des entités acquises	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2012
Terrains	197	6	(5)	-	(3)	195
Bâtiments	1 612	72	(6)	(5)	87	1 760
Matériel et outillage	2 716	145	(103)	-	84	2 842
Constructions en cours	262	209	(1)	-	(136)	334
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	538	53	(42)	-	35	584
Valeur brute	5 325	485	(157)	(5)	67	5 715
Terrains	(9)	-	-	-	-	(9)
Bâtiments	(603)	(68)	10	-	(12)	(673)
Matériel et outillage	(1 715)	(185)	96	-	6	(1 798)
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(347)	(54)	38	-	(20)	(383)
Amortissements / Dépréciations	(2 674)	(307)	144	-	(26)	(2 863)
Terrains	188	6	(5)	-	(3)	186
Bâtiments	1 009	4	4	(5)	75	1 087
Matériel et outillage	1 001	(40)	(7)	-	90	1 044
Constructions en cours	262	209	(1)	-	(136)	334
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	191	(1)	(4)	-	15	201
Valeur nette	2 651	178	(13)	(5)	41	2 852

Les immobilisations corporelles en location financement se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Terrains	13	13
Bâtiments	63	70
Matériel et outillage	1	3
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	13	15
Valeur nette des immobilisations en location-financement	90	101

Les engagements d'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à € 118 millions au 31 mars 2013. Ils ont trait notamment à la construction d'une usine destinée à la production de turbines en Inde et à l'Allemagne.

Note 12. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation

12.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Informations financières sur les participations dans les sociétés mises en équivalence

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013 % intérêt
The Breakers Investments B.V. (Transmashholding) ⁽¹⁾	388	307	25,0%
BrightSource Energy ⁽²⁾	106	-	25,2%
NTL (Translohr) ⁽³⁾	25	-	51,0%
Cerrey - Babcock & Wilcox de Mexico	23	19	25,0%
Autres ⁽⁴⁾	55	51	-
Total des participations dans les sociétés mises en équivalence	597	377	

(1) voir Note 3.

(2) Suite à un investissement supplémentaire de \$ 40 millions en octobre 2012, BrightSource Energy est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence alors que précédemment elle était comptabilisée dans les titres non consolidés.

(3) NTL a été acquise le 28 septembre 2012. Compte tenu des accords contractuels, Alstom n'exerce pas de contrôle sur NTL.

(4) Aucun autre investissement n'a une valeur nette individuelle supérieure à € 15 millions.

(en millions d'€)	Date de clôture	Total des actifs à la date de clôture	Total des passifs à la date de clôture	Total chiffre d'affaires	Total résultat net
The Breakers Investments B.V. (Transmashholding) ⁽¹⁾	31 décembre	2 373	1 241	2 807	219
BrightSource Energy	31 décembre	449	300	226	(118)
NTL (Translohr) ⁽²⁾	30 juin	64	44	-	-
Cerrey - Babcock & Wilcox de Mexico	31 décembre	232	138	179	12

(1) Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012 n'étant pas disponibles, les états financiers présentés ci-dessus sont ceux du 31 décembre 2011.

(2) Derniers états financiers disponibles, à la date d'un transfert d'actifs de Lohr industrie.

Variation de la période

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde d'ouverture	377	43
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	47	28
Dividendes	(29)	(1)
Acquisitions	80	276
Transfert des titres non consolidés	118	22
Ecart de conversion et autres variations	4	9
Solde de clôture	597	377

12.2 Titres non consolidés

Informations financières sur les titres non consolidés

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013			Au 31 mars	Au 31 mars
	Valeur brute	Dépréciation	Net	2012	2013
Tidal Generation Ltd ⁽¹⁾	50	-	50	-	100,0%
BrightSource Energy ⁽²⁾	-	-	-	97	
Autres ⁽³⁾	60	(9)	51	57	
Total	110	(9)	101	154	

(1) Le 29 janvier 2013, Alstom a acquis Tidal Generation Limited. Tidal Generation Limited est un pionnier de la conception, du développement et de la fabrication de turbines hydroliennes marémotrices. Alstom a réalisé un paiement initial de £ 16 million (environ € 21 millions) au vendeur. Le complément de prix est calculé sur la base de l'atteinte de jalons techniques et sera payé fin juin 2014. Sa consolidation n'ayant pas d'impact matériel sur les comptes clos au 31 mars 2013, Tidal Generation Limited sera consolidée à partir du 1er avril 2013.

(2) Suite à un investissement supplémentaire de \$ 40 millions en octobre 2012, BrightSource Energy est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence alors que précédemment elle était comptabilisée dans les titres non consolidés.

(3) Aucun de ces titres non consolidés n'a individuellement une valeur nette supérieure à € 10 millions.

Variation de la période

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde d'ouverture	154	164
Variations de juste valeur ^(*)	(1)	(13)
Acquisitions	62	16
Transferts vers sociétés mises en équivalence	(114)	(25)
Ecart de conversion et autres variations	-	12
Solde de clôture	101	154

(*) Variation comptabilisée directement en capitaux propres (en autres éléments du résultat global) en gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente.

Note 13. Autres actifs non courants

(en millions d'€)	Au 31 mars	Au 31 mars
	2013	2012
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière ^(*)	382	426
Autres prêts et dépôts à long terme	133	119
Autres actifs non courants	515	545

(*) Ces actifs sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Notes 24 et 29). Ils se décomposent comme suit :

- au 31 mars 2013, créances de € 368 millions et dépôt de € 14 millions,
- au 31 mars 2012, créances de € 400 millions et dépôt de € 26 millions.

Note 14. Stocks et en-cours

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Matières premières et marchandises	989	910
Travaux en cours	2 145	2 207
Produits finis	354	374
Stocks et en-cours, valeur brute	3 488	3 491
Matières premières et marchandises	(138)	(154)
Travaux en cours	(157)	(144)
Produits finis	(49)	(55)
Dépréciation	(344)	(353)
Stocks et en-cours, valeur nette	3 144	3 138

La variation nette de dépréciation des stocks et en-cours comptabilisée au compte de résultat correspond à un produit de € 9 millions au 31 mars 2013 (produit de € 47 millions au 31 mars 2012).

Note 15. Contrats de construction en cours

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Variation
Contrats de construction en cours, actif	4 158	3 752	406
Contrats de construction en cours, passif	(9 909)	(9 508)	(401)
Contrats de construction en cours	(5 751)	(5 756)	5

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Variation
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	58 511	55 138	3 373
<i>Moins</i> factures émises sur contrats en cours	(61 084)	(57 463)	(3 621)
Contrats de construction en cours hors avances à la commande reçues	(2 573)	(2 325)	(248)
Avances à la commande reçues des clients	(3 178)	(3 431)	253
Contrats de construction en cours	(5 751)	(5 756)	5

Note 16. Clients et comptes rattachés

(en millions d'€)	Total	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues à la date de clôture		
			Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 jours	Au-delà de 180 jours
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2013	5 285	4 287	350	261	387
dont valeur brute	5 394	4 307	351	265	471
dont dépréciation	(109)	(20)	(1)	(4)	(84)
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2012	5 692	4 705	335	200	452
dont valeur brute	5 806	4 732	337	203	534
dont dépréciation	(114)	(27)	(2)	(3)	(82)

Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas en prenant en considération le risque de non-recouvrement. En raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Note 17. Autres actifs opérationnels courants

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Avances à la commande versées aux fournisseurs	735	515
Impôt sur les sociétés	184	192
Autres taxes	842	1 046
Charges constatées d'avance	236	431
Autres créances	408	443
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	333	283
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	590	647
Autres actifs opérationnels courants	3 328	3 557

Note 18. Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Instruments dérivés liés aux activités de financement	35	10
Valeurs mobilières de placement	1	3
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	36	13

Note 19. Besoin en fonds de roulement**19.1 Analyse bilantielle**

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Variation
Stocks	3 144	3 138	6
Contrats de construction en cours, actif	4 158	3 752	406
Clients et comptes rattachés	5 285	5 692	(407)
Autres actifs opérationnels courants	3 328	3 557	(229)
Actifs	15 915	16 139	(224)
Provisions non courantes	680	804	(124)
Provisions courantes	1 309	1 414	(105)
Contrats de construction en cours, passif	9 909	9 508	401
Fournisseurs et comptes rattachés	4 041	4 080	(39)
Autres passifs opérationnels courants	3 688	4 192	(504)
Passifs	19 627	19 998	(371)
Besoin en fonds de roulement	(3 712)	(3 859)	147

19.2 Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2013
Besoin en fonds de roulement en début de période	(3 859)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation ⁽¹⁾	150
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements ⁽²⁾	(31)
Ecarts de conversion et autres variations	28
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	147
Besoin en fonds de roulement en fin de période	(3 712)

(1) Élément présenté dans la variation nette de trésorerie liée à l'exploitation dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

(2) Élément présenté dans la variation nette de trésorerie liée aux investissements dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Note 20. Capitaux propres

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires,
- rembourser une partie du capital aux actionnaires,
- émettre de nouvelles actions, ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

20.1 Variations du capital social

Variations de l'exercice clos le 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, le capital social d'ALSTOM s'élevait à € 2 157 106 882 et se composait de 308 158 126 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 301 376 784 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 304 327 791 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

ALSTOM SA (« la Société ») a réalisé, le 4 octobre 2012, une augmentation de capital de € 350 millions par un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. 13 133 208 actions ont été créées et souscrites pour une valeur unitaire de € 26,65.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, 128 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 8 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 81 266 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2013 sont représentatives de 5 104 actions à émettre.

Variations de l'exercice clos le 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, le capital social d'ALSTOM s'élevait à € 2 061 735 760 et se composait de 294 533 680 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 294 522 251 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 297 710 670 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, 288 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 18 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 81 394 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2012 sont représentatives de 5 112 actions à émettre.

20.2. Distribution de dividendes

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 2 juillet 2013 de distribuer au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 des dividendes d'un montant total de € 259 millions, soit un dividende de € 0,84 par action.

Les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois exercices précédents :

- exercice clos le 31 mars 2012 (décision de l'assemblée générale du 26 juin 2012):
montant total distribué : € 236 millions, soit € 0,80 par action ;
- exercice clos le 31 mars 2011 (décision de l'assemblée générale du 28 juin 2011):
montant total distribué : € 183 millions, soit € 0,62 par action ;
- exercice clos le 31 mars 2010 (décision de l'assemblée générale du 22 juin 2010):
montant total distribué : € 364 millions, soit € 1,24 par action.

Note 21. Paiements fondés sur des actions

21.1. Options de souscription d'actions et actions gratuites

Caractéristiques principales

	Plans décidés par l'assemblée générale du 9 juillet 2004			Plans décidés par l'assemblée générale du 26 juin 2007					
	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°12
	options de souscription d'actions	options de souscription d'actions	options de souscription d'actions	options de souscription d'actions	actions gratuites conditionnelles	options de souscription d'actions	actions gratuites conditionnelles	options de souscription d'actions	actions gratuites conditionnelles
Date d'octroi	17/09/2004	27/09/2005	28/09/2006	25/09/2007	25/09/2007	23/09/2008	23/09/2008	21/09/2009	21/09/2009
Période d'exercice	17/09/2007	27/09/2008	28/09/2009	25/09/2010	n/a	23/09/2011	n/a	21/09/2012	n/a
Nombre de bénéficiaires	1 007	1 030	1 053	1 196	1 289	411	1 431	436	1 360
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions gratuites attribuables ⁽¹⁾	5 566 000	2 803 000	3 367 500	1 697 200	252 000	754 300	445 655	871 350	522 220
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions gratuites attribuées depuis l'origine	4 707 109	1 834 271	526 967	1 000	220 320	-	-	-	80 928
Nombre ajusté d'options / d'actions gratuites annulées depuis l'origine	417 200	268 500	388 744	226 500	31 680	754 300	445 655	552 570	340 988
Nombre ajusté d'options / d'actions gratuites restant à lever au 31 mars 2013	441 691	700 229	2 451 789	1 469 700	-	-	-	318 780	100 304
y.c. options / actions gratuites attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	9 572	8 000	325 000	171 100	-	-	-	50 100	320
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾ (en €)	8,60	17,88	37,33	67,50	n/a	66,47	n/a	49,98	n/a
Juste valeur des options / actions gratuites à la date d'octroi (en €)	7,30	10,30	12,90	29,24	129,20	16,71	63,54	11,26	48,11

(1) Le nombre d'options et d'actions gratuites conditionnelles et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'octroi.

(2) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

	Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010					
	Plan n°13	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°15
	options de souscription d'actions	actions gratuites conditionnelles	options de souscription d'actions	actions gratuites conditionnelles	options de souscription d'actions	actions gratuites conditionnelles
Date d'octroi	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012
Période d'exercice	13/12/2013	n/a	04/10/2014	n/a	10/12/2015	n/a
	12/12/2018		03/10/2019		09/12/2020	
Nombre de bénéficiaires	528	1 716	514	1 832	538	1 763
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions gratuites attribuables ⁽¹⁾	1 235 120	740 860	1 369 180	804 040	1 312 690	781 540
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions gratuites attribuées depuis l'origine	-	1 930	-	460	-	-
Nombre ajusté d'options / d'actions gratuites annulées depuis l'origine	281 039	150 285	267 652	139 722	6 910	9 500
Nombre ajusté d'options / d'actions gratuites restant à lever au 31 mars 2013	954 081	588 645	1 101 528	663 858	1 305 780	772 040
y.c. options / actions gratuites attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	120 735	10 341	337 500	38 700	340 000	43 000
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾ (en €)	33,14	n/a	26,39	n/a	27,70	n/a
Juste valeur des options / actions gratuites à la date d'octroi (en €)	7,59	31,35	3,14	19,77	5,80	26,70

(1) Le nombre d'options et d'actions gratuites conditionnelles et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'octroi.

(2) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

Au 31 mars 2013, toutes les conditions d'exercice des options attribuées par les plans 7, 8, 9, 10, 11 et 12 ont été remplies. La fin de la période d'exercice de ces options se situe 7 ans après la fin de la période d'acquisition de chaque plan. A partir du plan 12, cette fin de période se situe 5 ans après la fin de la période d'acquisition.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme mis en place depuis 2007 combinent l'allocation d'options de souscription et l'attribution gratuite d'actions.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance décrites ci-après.

Plan LTI 13 en date du 13 décembre 2010 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions gratuites à attribuer sera fonction du niveau de la marge opérationnelle du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2011, le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013 :

	% d'options exerçables et d'actions gratuites à attribuer		
	Exercice clos le 31 mars 2011	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2013
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7,5 %	40%	40%	20%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7 % mais inférieure à 7,5 %	30%	30%	10%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 6,5 % mais inférieure à 7 %	10%	10%	0%
Marge opérationnelle inférieure à 6,5 %	0%	0%	0%

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos au 31 mars 2011, au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013, 80 % des options et des actions gratuites seront attribuées et 20 % seront annulées.

Plan LTI 14 en date du 4 octobre 2011 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions gratuites à attribuer sera fonction du niveau de la marge opérationnelle du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2012, le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014 :

	% d'options exerçables et d'actions gratuites à attribuer		
	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2014
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7,5 %	40%	40%	20%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7 % mais inférieure à 7,5 %	30%	30%	10%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 6,5 % mais inférieure à 7 %	10%	10%	0%
Marge opérationnelle inférieure à 6,5 %	0%	0%	0%

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013, 60 % des options et des actions gratuites seront attribuées et 20 % seront annulées.

Plan LTI 15 en date du 10 décembre 2012 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions gratuites à attribuer sera fonction du niveau de la marge opérationnelle et du cash-flow libre du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2013, le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 :

Exercice clos le 31 mars 2013		Exercice clos le 31 mars 2014		Exercice clos le 31 mars 2015	
% d'options exerçables et d'actions gratuites à délivrer		% d'options exerçables et d'actions gratuites à délivrer		% d'options exerçables et d'actions gratuites à délivrer	
FCF ^(*) ≥ 0 et OM ^(*) ≥ 7.4%	40%	FCF ≥ 0 et OM ≥ 7.6%	40%	FCF ≥ 0 et OM ≥ 8%	20%
FCF ≥ 0 et 7.2% ≤ OM < 7.4%	30%	FCF ≥ 0 et 7.3% ≤ OM < 7.6%	30%	FCF ≥ 0 et 7.5% ≤ OM < 8%	10%
FCF ≥ 0 et 7% ≤ OM < 7.2%	10%	FCF ≥ 0 et 7% ≤ OM < 7.3%	10%	FCF < 0 ou OM < 7.5%	0
FCF < 0 ou OM < 7%	0	FCF < 0 ou OM < 7%	0	-	-

(*) FCF signifie cash flow libre and OM marge opérationnelle

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour l'exercice clos au 31 mars 2013, 30 % des options et des actions gratuites seront attribuées et 10 % seront annulées.

Evolution

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action en €	Nombre d'actions gratuites conditionnelles
En-cours au 31 mars 2011	7 855 932	39,15	1 330 400
Attribuées	1 369 180	26,39	804 040
Exercées	(192 417)	18,78	(121 830)
Annulées	(304 858)	40,54	(91 680)
En-cours au 31 mars 2012	8 727 837	37,42	1 920 930
Attribuées	1 312 690	27,70	781 540
Exercées	(411 504)	12,95	(79 648)
Annulées	(885 445)	42,32	(497 975)
En-cours au 31 mars 2013	8 743 578	36,58	2 124 847
dont exerçables	5 382 189		n/a

Valorisation

	Plan n°11	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°15
	options de souscription d'actions	actions gratuites conditionnelles								
Date d'octroi	23/09/2008	23/09/2008	21/09/2009	21/09/2009	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	3,5	2,5 ou 4,0	3,5	2,5 ou 4,0	3,5	2,5 ou 4,0	4,0	2,5 ou 4,0	4,0	2,5 ou 4,0
Fin de la période d'acquisition des droits	22/09/2011	31/05/2011 ou 22/09/2012	20/09/2012	31/05/2012 ou 20/09/2013	12/12/2013	31/05/2013 ou 12/12/2014	03/10/2014	31/05/2014 ou 03/10/2015	09/12/2015	31/05/2015 ou 09/12/2016
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	66,47	n/a	49,98	n/a	33,14	n/a	26,39	n/a	27,70	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	65,10	65,10	50,35	50,35	35,40	35,40	23,82	23,82	29,77	29,77
Volatilité	30%	n/a	30%	n/a	31%	n/a	31%	n/a	30%	n/a
Taux d'intérêt sans risque	4,1%	4,2% ou 4,4%	2,0%	1,6% ou 2,3%	1,8%	1,4% ou 2,0%	1,5%	1,1% ou 1,5%	0,5%	0,2% ou 0,5%
Dividendes par action (en %)	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	3,1%	3,1%	5,0%	5,0%	3,4%	3,4%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour le plan 11 et un modèle de Black & Scholes pour les plans 12, 13, 14 et 15, pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi.

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 15 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et € 11 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

21.2 Droits à plus-value (Stock Appreciation Rights "SARs")

Caractéristiques principales

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnels (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	01/12/2004	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Date d'acquisition des droits	17/09/2007	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	25/09/2010
Date d'expiration	16/09/2014	18/11/2015	26/09/2015	28/09/2016	24/09/2017
Nombre de bénéficiaires	114	120	120	134	134
Nombre initial ajusté des droits à plus-value accordés (2)	478 000	234 000	232 000	341 250	59 700
Nombre de droits à plus-value exercés depuis l'origine	408 948	134 150	195 000	172 500	5 100
Nombre des droits à plus-values annulés depuis l'origine	69 052	43 100	37 000	53 125	4 200
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2013	-	56 750	-	115 625	50 400
Prix d'exercice ajusté (3) (en €)	8,60	22,45	17,88	36,05	73,42

(1) Les droits à plus-value du plan notionnel sont plafonnés à € 22,45 et ont été octroyés au cours de € 17,88.

(2) Les droits à plus-values ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'attribution.

(3) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

Variation

	Nombre de SARs	Prix moyen pondéré d'exercice par action en €
En-cours au 31 mars 2011	244 804	40,15
Attribués	-	-
Exercés	(16 169)	35,69
Annulés	-	-
En-cours au 31 mars 2012	228 635	40,52
Attribués	-	-
Exercés	(5 860)	16,82
Annulés	-	-
En-cours au 31 mars 2013	222 775	41,04
dont exerçables	222 775	

Valorisation

	SARs				
	SARs n°7	SARs n°8	notionnels	SARs n°9	SARs n°10
			(1)		
Date d'octroi	01/12/2004	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4	4	4	4	4
Fin de la période d'acquisition des droits	17/09/2007	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	24/09/2010
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾ (en €)	8,60	22,45	17,88	36,05	73,42
Cours de l'action au 31 mars 2013 (en €)	31,75	31,75	31,75	31,75	31,75
Cours de l'action au 31 mars 2012 (en €)	29,26	29,26	29,26	29,26	29,26
Volatilité	23%	23%	23%	23%	23%
Taux d'intérêt sans risque	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Dividendes par action (en %)	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%

(1) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 17,88 et sont plafonnés à € 22,45.

(2) Le nombre de SARs et leurs prix d'exercice ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'octroi.

Les droits à plus-value sont valorisés, à la date d'attribution, en utilisant un modèle de Black & Scholes en prenant en compte les termes et modalités de ces instruments à cette date. Jusqu'au paiement des droits à plus-value, la dette est revalorisée à chaque clôture. Les changements de juste valeur de cette dette sont comptabilisés au compte de résultat.

Le Groupe a comptabilisé un produit nul pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et € 2 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Note 22. Provisions

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	Dotations	Reprises	Utilisations	Passifs des sociétés acquises	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Garanties	759	416	(206)	(207)	(1)	6	767
Litiges et réclamations	655	337	(287)	(159)	(2)	(2)	542
Provisions courantes ⁽¹⁾	1 414	753	(493)	(366)	(3)	4	1 309
Litiges et risques fiscaux ⁽²⁾	155	68	(42)	(4)	5	(2)	180
Restructurations ⁽³⁾	231	64	(24)	(86)	-	(3)	182
Autres provisions non courantes ⁽⁴⁾	418	161	(234)	(30)	-	3	318
Provisions non courantes	804	293	(300)	(120)	5	(2)	680
Total des provisions	2 218	1 046	(793)	(486)	2	2	1 989

(en millions d'€)	Au 31 mars 2011	Dotations	Reprises	Utilisations	Passifs des sociétés acquises	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2012
Garanties	721	343	(138)	(227)	51	9	759
Litiges et réclamations	666	329	(205)	(156)	37	(16)	655
Provisions courantes ⁽¹⁾	1 387	672	(343)	(383)	88	(7)	1 414
Litiges et risques fiscaux ⁽²⁾	139	24	(9)	(19)	26	(6)	155
Restructurations ⁽³⁾	361	41	(35)	(138)	-	2	231
Autres provisions non courantes ⁽⁴⁾	595	103	(86)	(140)	(60)	6	418
Provisions non courantes	1 095	168	(130)	(297)	(34)	2	804
Total des provisions	2 482	840	(473)	(680)	54	(5)	2 218

(1) Les provisions courantes sont relatives aux garanties, litiges et réclamations sur des contrats terminés.

(2) Litiges fiscaux : les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables.

(3) Les provisions de restructuration sont liées à l'optimisation de la base industrielle du Groupe afin de s'adapter à une demande plus faible dans les pays développés (Europe et Etats-Unis) et à une situation de surcapacité générale constatée dans certains segments de production.

(4) Les autres provisions non courantes couvrent des risques sur garanties données relatives à des cessions, litiges salariés, désaccords commerciaux et obligations d'ordre environnemental. Les provisions pour risques liées à l'environnement s'élèvent à € 37 millions au 31 mars 2013 contre € 38 millions au 31 mars 2012.

Note 23. Engagements de retraite et avantages assimilés

En complément des régimes obligatoires de sécurité sociale, le Groupe a mis en place des plans de retraite (€ 5 621 millions au 31 mars 2013) et d'autres plans à prestations définies postérieures à l'emploi (€ 351 millions au 31 mars 2013), comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France ainsi que des plans de couverture des frais médicaux principalement aux Etats-Unis. Les autres avantages à long terme correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne (€ 63 millions au 31 mars 2013).

Les engagements de retraites et avantages assimilés se situent principalement au Royaume-Uni, en Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis.

23.1 Régimes de retraite à prestations définies

Au Royaume-Uni, trois plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations. Le plan principal, qui représente 90 % des engagements de retraite à prestations définies du pays, assure le versement d'une rente calculée sur la moyenne des derniers salaires et indexée à l'inflation, ainsi que des prestations en cas de décès ou d'invalidité permanente du salarié. Ce plan a été fermé aux nouveaux entrants à compter du 5 avril 2006. Les deux autres plans assurent également le versement d'une rente de retraite indexée et devraient être fermés aux nouveaux entrants à partir du 1^{er} mai 2013. Les nouveaux entrants ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (Group Personal Pension ou « GPP »), à un plan d'assurance-vie et à une couverture en cas d'invalidité. Ces plans seront également utilisés pour remplir les obligations d'adhésion automatique auxquelles Alstom sera soumis au Royaume-Uni à partir du 1^{er} mai 2013.

En Suisse, les régimes de retraite permettent aux membres d'accumuler un capital sur un compte individuel crédité d'intérêts au cours de leur carrière. Lors du départ à la retraite, ce compte est converti en prestations payées en rente ou en capital. Ces régimes incluent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité.

En Allemagne, les différents régimes couvrent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies, ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs à partir du 1^{er} avril 2003 pour les salariés du Secteur Grid, du 1^{er} avril 2009 pour les salariés des Secteurs Thermal Power et Renewable Power et du 1^{er} avril 2010 pour les salariés du Secteur Transport. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des

régimes à prestations définies sous IAS19, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. Les cotisations des salariés sont versées sur des plans de retraite à cotisations définies.

Aux Etats-Unis, Alstom finance cinq plans de retraite qualifiés à prestations définies et deux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi. Deux des régimes à prestations définies, soit un plan dit *cash balance* et un plan fondé sur le salaire moyen de fin de carrière, qui représentent 63 % des engagements à prestations définies du pays, ont été fermées aux nouveaux entrants à compter du 1^{er} septembre 2005 puis à l'ensemble des salariés respectivement au 30 septembre 2010 et au 31 décembre 2010. Les salariés ont désormais accès à un plan de retraite à cotisations définies de type 401(k). Les plans de couverture des frais médicaux post-emploi ont été fermés en 2002 et 2003 aux nouveaux entrants, à l'exception d'un petit nombre de salariés syndiqués.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Union européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(5 521)	(3 361)	(1 380)	(691)	(89)
Coût des services rendus	(81)	(32)	(38)	(6)	(5)
Cotisations des employés	(38)	(3)	(34)	(1)	-
Intérêts sur la dette actuarielle	(238)	(164)	(35)	(33)	(6)
Modifications de régime	3	-	1	2	-
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	(1)	1
Réductions	8	-	8	-	-
Liquidations	14	1	12	1	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(1)	31	(28)	-	(4)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	(522)	(355)	(102)	(60)	(5)
Prestations versées	313	184	65	58	6
Changement de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de change	28	36	17	(27)	2
Dette actuarielle en fin d'exercice	(6 035)	(3 663)	(1 514)	(758)	(100)
<i>dont :</i>					
Plans financés	(5 255)	(3 042)	(1 501)	(669)	(43)
Plans non financés	(780)	(621)	(13)	(89)	(57)

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	Union européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(4 892)	(2 964)	(1 228)	(637)	(63)
Coût des services rendus	(83)	(29)	(44)	(4)	(6)
Cotisations des employés	(37)	(3)	(33)	(1)	-
Intérêts sur la dette actuarielle	(237)	(157)	(42)	(34)	(5)
Modifications de régime	(4)	(1)	(6)	2	1
Acquisitions/cessions de filiales	(15)	(7)	-	-	(8)
Réductions	-	-	-	-	-
Liquidations	(1)	-	-	-	(1)
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(35)	(33)	(1)	(1)	-
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	(263)	(216)	(10)	(34)	(3)
Prestations versées	303	164	83	50	6
Changement de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de change	(257)	(126)	(99)	(32)	-
Dette actuarielle en fin d'exercice	(5 521)	(3 372)	(1 380)	(690)	(79)
<i>dont :</i>					
Plans financés	(4 848)	(2 834)	(1 368)	(609)	(37)
Plans non financés	(673)	(538)	(12)	(81)	(42)

23.2 Fonds de pension

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, en Suisse, aux Etats-Unis et en Allemagne.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Union européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	4 097	2 237	1 353	477	30
Rendement attendu des actifs	211	132	50	27	2
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	215	128	72	14	1
Cotisations versées par le Groupe	127	41	55	27	4
Cotisations des employés	38	3	34	1	-
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-
Liquidations	(13)	-	(13)	-	-
Prestations versées	(260)	(142)	(63)	(51)	(4)
Changement de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de change	(33)	(32)	(17)	19	(3)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	4 382	2 367	1 471	514	30

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	Union européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	3 763	2 065	1 219	452	27
Rendement attendu des actifs	233	140	61	30	2
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	(26)	9	(30)	(3)	(2)
Cotisations versées par le Groupe	112	36	56	16	4
Cotisations des employés	37	3	33	1	-
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-
Liquidations	-	-	-	-	-
Prestations versées	(247)	(125)	(82)	(41)	1
Changement de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de change	225	106	96	25	(2)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	4 097	2 234	1 353	480	30

23.3 Rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Couverture financière	(1 653)	(1 424)
Pertes (gains) non reconnus sur services passés	22	24
Incidence du plafonnement des actifs	(1)	(5)
Provision nette	(1 632)	(1 405)
<i>dont :</i>		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(1 642)	(1 417)
Excédents des actifs de couverture	10	12

L'actif de € 10 millions reconnu au bilan, principalement au titre d'un fonds de pension au Royaume-Uni, est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution, sur les 4 derniers exercices et l'exercice en cours, de la valeur respective des obligations, des actifs financiers, de la situation financière nette, du déficit et des ajustements d'expérience des régimes de retraite à prestations définies du Groupe :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2009
Dette actuarielle	(6 035)	(5 521)	(4 892)	(4 251)	(3 668)
Juste valeur des actifs	4 382	4 097	3 763	3 334	2 716
Couverture financière	(1 653)	(1 424)	(1 129)	(917)	(952)
Pertes (gains) non reconnus sur services passés	22	24	25	(12)	(10)
Incidence du plafonnement des actifs	(1)	(5)	(13)	(6)	(4)
Provision nette	(1 632)	(1 405)	(1 117)	(935)	(966)
Ajustements d'expérience liés à:					
- un plan passif	(1)	(35)	(25)	(16)	15
- un plan actif	215	(26)	(27)	405	(663)

23.4 Variations des éléments relatifs aux retraites et autres avantages assimilés reconnus directement en capitaux propres

L'évolution des gains et pertes actuariels et de l'incidence du plafonnement des actifs reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Perte nette reconnue en capitaux propres à l'ouverture	(1 863)	(1 546)
Gains /(pertes) actuariels reconnus au cours de la période	(300)	(324)
Variation du plafonnement des actifs durant la période	5	7
Perte nette reconnue en capitaux propres à la clôture	(2 158)	(1 863)

23.5 Allocation des actifs de couverture

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	%	Union Européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord
Actions	1 501	34	36	31	39
Obligations	2 384	55	55	52	59
Actifs immobiliers	405	9	8	15	1
Autres	92	2	1	2	1
Total	4 382	100	100	100	100

(en millions d'€)	Au 31 mars 2012	%	Union Européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord
Actions	1 431	35	35	33	40
Obligations	2 166	53	55	48	59
Actifs immobiliers	361	9	7	14	1
Autres	139	3	3	5	0
Total	4 097	100	100	100	100

Les actifs de couverture sont investis distinctement pour chaque fonds de pension conformément à la réglementation locale, aux règlements des plans et aux décisions des conseils d'administration des fonds. Au 31 mars 2013, les actifs de couverture ne comprennent aucun titre du Groupe.

23.6 Hypothèses (taux moyens pondérés)

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan. Le taux d'augmentation des salaires est déterminé par les entités opérationnelles puis revu au niveau du Groupe.

(en %)	Au 31 mars 2013	Union Européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Autres
Taux d'actualisation	3,61	4,10	2,18	3,90	5,99
Taux d'augmentation des salaires	2,88	3,42	1,46	3,01	3,82

(en %)	Au 31 mars 2012	Union Européenne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Autres
Taux d'actualisation	4,30	4,87	2,50	4,93	5,51
Taux d'augmentation des salaires	2,92	3,46	1,54	2,97	2,98

Pour l'exercice clos au 31 mars 2013, le taux de rendement effectif des actifs s'élève à 10,5 %.

Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux post-emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 7,5 % au 31 mars 2013 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 5,4 % à partir de 2018.

Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses auraient les impacts suivants sur la provision pour engagements de retraites et avantages assimilés :

(en %)	Au 31 mars 2013
Impact d'une hausse or baisse de 25 points de base sur le taux d'actualisation	-3,28% / 3,46%
Impact d'une hausse or baisse de 25 points de base sur le taux d'augmentation des salaires	+0,18% / -0,23%

23.7 Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

(en millions d'€)	Exercice clos le	Union	Reste de	Amérique du	Autres
	31 mars 2013	Européenne	l'Europe	Nord	
Coût des services rendus	(81)	(32)	(38)	(6)	(5)
Régimes à cotisations définies (*)	(191)	(120)	(1)	(55)	(15)
Résultat opérationnel	(272)	(152)	(39)	(61)	(20)
Gains/(pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(8)	(7)	(1)	-	-
Amortissement du gain /(coût) des services passés non reconnus	-	(3)	1	2	-
Réductions/liquidations de régimes	8	-	7	1	-
Autres produits (charges)	-	(10)	7	3	-
Intérêts de la dette actuarielle	(238)	(164)	(35)	(33)	(6)
Rendement attendu des actifs de couverture	211	132	50	27	2
Produits financiers (charges financières)	(27)	(32)	15	(6)	(4)
Total de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés	(299)	(194)	(17)	(64)	(24)

(en millions d'€)	Exercice clos le	Union	Reste de	Amérique du	Autres
	31 mars 2012	Européenne	l'Europe	Nord	
Coût des services rendus	(83)	(29)	(44)	(4)	(6)
Régimes à cotisations définies (*)	(181)	(114)	(1)	(51)	(15)
Résultat opérationnel	(264)	(143)	(45)	(55)	(21)
Gains/(pertes) actuariels des autres avantages à long terme	1	1	-	-	-
Amortissement du gain /(coût) des services passés non reconnus	(5)	(3)	(6)	3	1
Réductions/liquidations de régimes	(1)	-	-	-	(1)
Autres produits (charges)	(5)	(2)	(6)	3	-
Intérêts de la dette actuarielle	(237)	(157)	(42)	(34)	(4)
Rendement attendu des actifs de couverture	233	140	61	30	2
Produits financiers (charges financières)	(4)	(17)	19	(4)	(2)
Total de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés	(273)	(162)	(32)	(56)	(23)

(*) Y compris € 19 millions de cotisations versées au titre des régimes multi-employeurs et analysés comme des régimes à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2013 (€ 15 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2012).

23.8 Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2013 s'élève à € 180 millions qui couvrent à la fois les cotisations liées au service rendu au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-financement. Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013 s'élève à € 191 millions.

Le montant des cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies et à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 est estimé à respectivement € 210 millions et € 190 millions.

Note 24. Dette financière

(en millions d'€)

Valeur inscrite au bilan	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Emprunts obligataires	4 141	3 795
Autres emprunts	232	415
Options et compléments de prix sur entités acquises (*)	46	229
Instruments dérivés liés aux activités de financement	18	17
Intérêts courus	43	41
Emprunts	4 480	4 497
<i>Non courants</i>	4 197	3 863
<i>Courants</i>	283	634
Dettes sur contrats de location-financement	108	125
Dettes sur contrats de location de longue durée	367	400
Dettes sur contrats de location-financement	475	525
<i>Non courantes</i>	433	477
<i>Courantes</i>	42	48
Total dette financière	4 955	5 022

(*) inclut, au 31 mars 2012, le solde du prix à payer suite à l'acquisition de TMH qui a été acquitté en octobre 2012 (voir Note 3).

Le tableau suivant présente les caractéristiques principales des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale (en millions d'€)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Alstom Septembre 2014	743	23/09/2014	4,00%	3,89%
Alstom Mars 2015	60	09/03/2015	4,25%	4,47%
Alstom Octobre 2015	500	05/10/2015	2,88%	2,98%
Alstom Mars 2016	500	02/03/2016	3,87%	4,05%
Alstom Février 2017	750	01/02/2017	4,13%	4,25%
Alstom Octobre 2017	350	11/10/2017	2,25%	2,44%
Alstom Octobre 2018	500	05/10/2018	3,63%	3,71%
Alstom Mars 2020	750	18/03/2020	4,50%	4,58%

Le 4 octobre 2012, dans le cadre de son programme Euro Medium Term Note coté au Luxembourg, la Société a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de € 350 millions. Il donne lieu à un coupon annuel de 2,25 % et arrivera à échéance en octobre 2017.

Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondent à des passifs afférents à un contrat de location de trains et équipements connexes (voir Notes 13 et 29).

Note 25. Instruments financiers et gestion des risques financiers

25.1 Instruments financiers présentés dans les états financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés. L'objectif principal de ces passifs financiers est d'assurer le financement des activités opérationnelles.

Les prêts, les créances clients et comptes rattachés ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le Groupe sont générés directement par les activités opérationnelles.

Le Groupe est exposé aux risques de variations des taux de change et des taux d'intérêts, aux risques de crédit et aux risques de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en raison de leur courte maturité, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable,
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance.

La juste valeur des instruments de couverture représente, sur la base des taux d'intérêt et de change à la date de clôture, le montant que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

Exercice clos le 31 mars 2013

Contribution au bilan au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013 (en millions d'€)	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)						Juste valeur des éléments classés en instruments financiers				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	698	597	-	101	-	-	101	-	100	-	100
Autres actifs non courants	515	10	-	-	505	-	505	-	123	382	505
Clients et comptes rattachés	5 285	-	-	-	5 285	-	5 285	-	5 285	-	5 285
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	3 328	1 990	590	-	415	333	1 338	-	1 338	-	1 338
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	36	-	1	-	-	35	36	-	36	-	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 195	-	2 195	-	-	-	2 195	-	2 195	-	2 195
Actif	12 057	2 597	2 786	101	6 205	368	9 460	-	9 077	382	9 459
Emprunts non courants	4 197	-	-	-	4 197	-	4 197	-	4 489	-	4 489
Dettes sur contrats de location- financement non courantes	433	-	-	-	433	-	433	-	433	-	433
Emprunts courants	283	-	-	-	265	18	283	-	283	-	283
Dettes sur contrats de location- financement courantes	42	-	-	-	42	-	42	-	42	-	42
Fournisseurs et comptes rattachés	4 041	-	-	-	4 041	-	4 041	-	4 041	-	4 041
Autres passifs courants	3 688	1 778	215	-	1 332	363	1 910	-	1 910	-	1 910
Passif	12 684	1 778	215	-	10 310	381	10 906	-	11 198	-	11 198

(*) JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés.

Contribution au résultat financier pour la période close le 31 mars 2013

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	-	-	(165)	(165)
<i>Produits d'intérêts</i>	-	-	29	29
<i>Charges d'intérêts</i>	-	-	(194)	(194)
Dividendes	-	4	-	4
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(34)	(34)
Résultat financier net de l'exercice clos le 31 mars 2013	-	4	(199)	(195)

Le montant inscrit en «résultat de change et divers» s'explique principalement par le déport/report sur des couvertures de transactions rattachées aux activités financières (voir Note 2.3.9) et des honoraires bancaires (voir Note 7).

Contribution au résultat opérationnel pour la période close le 31 mars 2013

Le résultat net de change comptabilisé dans le résultat opérationnel est positif de € 86 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Il est principalement constitué de deux éléments :

- déports et reports attachés aux transactions remplissant les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture,
- variation de la juste valeur des instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture.

Exercice clos le 31 mars 2012

Contribution au bilan au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012 (en millions d'€)	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)						Juste valeur des éléments classés en instruments financiers				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	531	377	-	154	-	-	154	-	154	-	154
Autres actifs non courants	545	12	-	-	533	-	533	-	107	426	533
Clients et comptes rattachés	5 692	-	-	-	5 692	-	5 692	-	5 692	-	5 692
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	3 557	2 180	647	-	447	283	1 377	-	1 377	-	1 377
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	13	-	3	-	-	10	13	-	13	-	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 091	-	2 091	-	-	-	2 091	-	2 091	-	2 091
Actif	12 429	2 569	2 741	154	6 672	293	9 860	-	9 434	426	9 860
Emprunts non courants	3 863	-	-	-	3 863	-	3 863	-	4 042	-	4 042
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	477	-	-	-	477	-	477	-	477	-	477
Emprunts courants	634	-	-	-	617	17	634	-	634	-	634
Dettes sur contrats de location-financement courantes	48	-	-	-	48	-	48	-	48	-	48
Fournisseurs et comptes rattachés	4 080	-	-	-	4 080	-	4 080	-	4 080	-	4 080
Autres passifs courants	4 192	1 933	253	-	1 364	642	2 259	-	2 259	-	2 259
Passif	13 294	1 933	253	-	10 449	659	11 361	-	11 540	-	11 540

(*) JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés.

Contribution au résultat financier pour la période close le 31 mars 2012

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	1	-	(143)	(142)
<i>Produits d'intérêts</i>	1	-	36	37
<i>Charges d'intérêts</i>	-	-	(179)	(179)
Dividendes	-	5	-	5
Réévaluation à la juste valeur	-	(1)	-	(1)
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(35)	(35)
Résultat financier net de l'exercice clos le 31 mars 2012	1	4	(178)	(173)

Le montant inscrit en «résultat de change et divers» s'explique principalement par le déport/report sur des couvertures de transactions rattachées aux activités financières (voir Note 2.3.9) et des honoraires bancaires (voir Note 7).

Contribution au résultat opérationnel pour la période close le 31 mars 2012

Le résultat net de change comptabilisé dans le résultat opérationnel est positif de € 47 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2012. Il est principalement constitué des déports et reports attachés aux instruments de couverture évalués à la valeur de marché.

25.2 Gestion du risque de change

Dettes financières

L'analyse de la dette financière par devise et en valeur nominale est la suivante :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Euro	4 325	4 224
Yuan chinois	72	83
Real brésilien	67	144
Livre sterling	413	425
Dollar américain	14	12
Autres devises	79	149
Dettes financières en valeur nominale	4 970	5 037

La dette libellée en GBP s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de train, dont London Underground est partie prenante. Cette dette de € 367 millions est contrebalancée par des créances à long terme de même maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Notes 13, 24 et 29).

Opérations

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a été exposé de façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 sont le franc suisse et le dollar américain.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat et des conditions de marché, le Groupe couvre généralement une partie des offres en utilisant des options ou, si possible, des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat (soit comme seuls instruments de couverture, soit comme compléments aux polices d'assurance exportation).

Le Groupe impose à toutes ses entités opérationnelles d'utiliser des contrats à terme pour éliminer le risque de change sur toute vente ou achat supérieur à € 100 000. Les contrats à terme doivent être réalisés dans la même devise que les éléments couverts. La politique du Groupe est de négocier les dates d'échéance des instruments de couverture en les ajustant sur les dates d'échéance des éléments couverts afin d'obtenir une efficacité maximale des couvertures.

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	346	367	290	637
Instruments dérivés rattachés à une couverture de flux de trésorerie	20	11	1	24
Instruments dérivés rattachés à une couverture d'investissement net	-	-	-	-
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	2	3	2	1
Total	368	381	293	662

La juste valeur de ces instruments représente, sur la base des taux d'intérêt et de change à la date de clôture, le montant que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

La forte volatilité des taux de change au cours des exercices clos au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 explique l'augmentation importante de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative). Les variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture sont pour l'essentiel compensées par la réévaluation des actifs et passifs sous-jacents (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

Le tableau ci-après présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change du dollar américain et du franc suisse. Les effets sur le résultat avant impôt proviennent de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. Les effets sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres résultent de l'évaluation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

	Cours du dollar américain			Cours du franc suisse		
	Variation	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	Variation	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres
Exercice clos le 31 mars 2013	10%	-	-	5%	-	(2)
	-10%	-	-	-5%	-	2
Exercice clos le 31 mars 2012	10%	3	-	5%	-	8
	-10%	(3)	-	-5%	-	(8)

La part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie recyclée de capitaux propres à résultat pendant l'exercice clos le 31 mars 2013 est négative de € 6 millions.

25.3. Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

Montants inscrits au bilan (en millions d'€)	Au 31 mars	Au 31 mars
	2013	2012
Actifs financiers à taux variable	2 264	2 140
Actifs financiers à taux fixe	409	465
Actifs financiers portant des intérêts	2 673	2 605
Dettes financières à taux variable	47	102
Dettes financières à taux fixe, options et compléments de prix sur acquisitions	4 908	4 920
Dettes financières portant des intérêts	4 955	5 022
Position totale à taux variable avant swaps	2 311	2 242
Position totale à taux fixe avant swaps	5 317	5 385
Position totale avant couverture	7 628	7 627
Position totale à taux variable après swaps	2 311	2 242
Position totale à taux fixe après swaps	5 317	5 385
Position totale après couverture	7 628	7 627

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2013, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instruments de couverture de taux les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1 % améliorerait le résultat financier net de € 3 millions alors qu'une diminution le détériorerait pour le même montant.

25.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés avec des banques et des institutions financières.

Risque lié aux créances commerciales

Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles.

Dans des circonstances particulières, le Groupe couvre par des polices d'assurance jusqu'à 90 % du risque de contrepartie de certains contrats.

Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué.

Risque lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit lié aux soldes en banques et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à la stratégie du Groupe. Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont intégralement placés auprès de contreparties bancaires de premier plan notées « Investment Grade ».

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent

faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles, peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 490 millions et € 350 millions au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012.

25.5. Gestion du risque de liquidité

Critères financiers

Au 31 mars 2012, le Groupe a mis en place une facilité de crédit renouvelable d'un montant de € 1 350 millions, non utilisée, à échéance décembre 2016 afin d'augmenter sa liquidité. Elle est soumise aux critères financiers suivants, basés sur des données consolidées :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers (a)	Endettement total maximal (en millions d'€) (b)	Ratio maximal d'endettement net total (c)
	3	5 000	3.6

(a) Rapport de l'EBITDA (l'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés) à la charge d'intérêts nette à l'exclusion des intérêts relatifs aux dettes sur contrats de location-financement. Il s'élève à 11,2 au 31 mars 2013 (12,5 au 31 mars 2012).

(b) L'endettement total maximal est égal à l'en-cours des emprunts, c'est-à-dire le total de la dette financière moins les dettes sur contrats de location-financement. Ce critère a cessé de s'appliquer depuis que le Groupe est noté « Investment Grade ».

(c) Rapport de l'endettement net (c'est-à-dire le total des emprunts moins les valeurs mobilières de placement et la trésorerie ou les équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA. Le ratio d'endettement net au 31 mars 2013 est de 1,3 (1,4 au 31 mars 2012).

Flux de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités. Un outil de planification des flux de trésorerie courants est utilisé pour répondre aux besoins du Groupe en matière de liquidités.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2013 et 31 mars 2012.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

Instrument financiers détenus au 31 mars 2013

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2013

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2014		2015		2016-2018		2019 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	382	26	25	24	28	50	315	-	14
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	36	-	36	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 195	2	2 195	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 613	28	2 256	24	28	50	315	-	14
Emprunts non courants	(4 197)	-	-	(144)	(805)	(264)	(2 120)	(79)	(1 272)
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(433)	-	-	(28)	(44)	(57)	(137)	(3)	(252)
Emprunts courants	(283)	(170)	(283)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(42)	(31)	(42)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(4 955)	(201)	(325)	(172)	(849)	(321)	(2 257)	(82)	(1 524)
Trésorerie/(dette) nette	(2 342)	(173)	1 931	(148)	(821)	(271)	(1 942)	(82)	(1 510)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2013

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2014		2015		2016-2018		2019 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	333	-	160	-	53	-	69	-	51
Actifs	333	-	160	-	53	-	69	-	51
Autres passifs courants	(363)	-	(187)	-	(89)	-	(76)	-	(11)
Passifs	(363)	-	(187)	-	(89)	-	(76)	-	(11)
Instruments dérivés	(30)	-	(27)	-	(36)	-	(7)	-	40

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2013

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2014		2015		2016-2018		2019 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	101	-	-	-	-	-	-	-	101
Autres actifs non courants	123	-	75	-	1	-	5	-	42
Clients et comptes rattachés	5 285	-	5 285	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	1 005	-	1 005	-	-	-	-	-	-
Actifs	6 514	-	6 365	-	1	-	5	-	143
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 041)	-	(4 041)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(1 547)	-	(1 547)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 588)	-	(5 588)	-	-	-	-	-	-
Autres actifs et passifs financiers	926	-	777	-	1	-	5	-	143

Instruments financiers détenus au 31 mars 2012

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2012

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2013		2014		2015-2017		2018 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	426	28	28	26	25	66	97	9	276
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	13	-	13	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 091	8	2 091	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 530	36	2 132	26	25	66	97	9	276
Emprunts non courants	(3 863)	-	-	(152)	(21)	(285)	(2 571)	(79)	(1 271)
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(477)	-	-	(31)	(41)	(76)	(150)	(13)	(286)
Emprunts courants	(634)	(165)	(634)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(48)	(33)	(48)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 022)	(198)	(682)	(183)	(62)	(361)	(2 721)	(92)	(1 557)
Trésorerie/(dette) nette	(2 492)	(162)	1 450	(157)	(37)	(295)	(2 624)	(83)	(1 281)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2012

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2013		2014		2015-2017		2018 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	283	-	147	-	76	-	40	-	20
Actifs	283	-	147	-	76	-	40	-	20
Autres passifs courants	(642)	-	(422)	-	(92)	-	(114)	-	(14)
Passifs	(642)	-	(422)	-	(92)	-	(114)	-	(14)
Instruments dérivés	(359)	-	(275)	-	(16)	-	(74)	-	6

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2012

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2013		2014		2015-2017		2018 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	154	-	-	-	-	-	-	-	154
Autres actifs non courants	107	-	63	-	1	-	2	-	41
Clients et comptes rattachés	5 692	-	5 692	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	1 094	-	1 094	-	-	-	-	-	-
Actifs	7 047	-	6 849	-	1	-	2	-	195
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 080)	-	(4 080)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(1 618)	-	(1 618)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 698)	-	(5 698)	-	-	-	-	-	-
Autres actifs et passifs financiers	1 349	-	1 151	-	1	-	2	-	195

25.6 Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été modifié et inclus dans des pièces détachées. Pour les autres matières premières, le Groupe inclut dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières.

Note 26. Autres passifs opérationnels courants

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Dettes de personnel	1 145	1 069
Impôt sur les sociétés	76	116
Autres taxes	458	643
Produits constatés d'avance	95	98
Autres dettes	1 336	1 371
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	363	642
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	215	253
Autres passifs opérationnels courants	3 688	4 192

Note 27. Frais de personnel et effectif

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Frais de personnel	4 545	4 384
Charges sociales	1 143	1 037
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 23)	299	273
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 21)	15	9
Total des frais de personnel	6 002	5 703

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	45 140	42 532
Autres employés	41 112	42 917
Effectifs totaux (*)	86 252	85 449

(*) Les effectifs ne tiennent pas compte des personnes employées temporairement

Note 28. Passifs éventuels et contentieux

28.1 Passifs éventuels

Obligations commerciales

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Au 31 mars 2013, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays pour un montant total de € 20,7 milliards et, d'autre part, d'une ligne confirmée de cautions et garanties permettant l'émission d'instruments jusqu'au 27 juillet 2016 pour un montant de € 9 milliards.

Au 31 mars 2013, l'en-cours total des garanties sur contrats délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 15,6 milliards (€ 15,9 milliards au 31 mars 2012).

Le montant disponible pour émission au titre de la ligne confirmée s'élève à € 2,1 milliards au 31 mars 2013 (€ 1,4 milliards au 31 mars 2012). L'émission de nouvelles cautions en utilisant cette ligne est soumise au respect des critères financiers décrits en Note 25.5. Le montant disponible pour émission au titre des lignes bilatérales s'élève à € 10,7 milliards au 31 mars 2013.

Financement des ventes

Le Groupe a délivré, jusqu'en 2003, des garanties à des institutions financières ayant accordé des financements à des clients du Groupe, acheteurs d'équipements ferroviaires.

Au 31 mars 2013, l'en-cours des garanties octroyées au titre du financement des ventes s'élève à € 258 millions.

Ce montant comprend :

- un en-cours de \$ 63 millions au titre de garanties relatives à des équipements vendus à un opérateur ferroviaire aux Etats-Unis (soit une contre-valeur de € 49 millions au 31 mars 2013 et € 47 millions au 31 mars 2012),
- un en-cours de £ 177 millions (soit une contre-valeur de € 209 millions au 31 mars 2013 et € 212 millions au 31 mars 2012) au titre de garanties données dans le cadre d'une location de longue durée d'équipements exploités par London Underground Limited (Northern Line). Si la société exploitante, London Underground Limited, décide de ne pas poursuivre le contrat de location au-delà de 2017 et de restituer les trains, le Groupe a garanti aux bailleurs une valeur de reprise minimale des rames et équipements connexes en 2017 de £ 177 millions, nette du paiement de £ 15 millions exigible de la société exploitante en cas de non-extension du contrat. Cet engagement de £ 177 millions fait partie de la dette de € 367 millions sur contrats de location à long terme (voir Note 24).

28.2 Contentieux

Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, les montants au titre de ces procédures contentieuses, qui peuvent être significatifs, sont réclamés au Groupe, et dans d'autres cas, au Groupe solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Amiante

En France, certaines des filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante. Ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de Sécurité Sociale. D'autre part, d'anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnisation de préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété.

Aux États-Unis, des filiales du Groupe font également l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante. Le Groupe considère qu'en la matière, il dispose de solides arguments de défense et le nombre des procédures en cours est en diminution.

Le Groupe estime qu'en France et aux États-Unis, les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de telles procédures ne constituent pas un risque significatif. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ou que des cas nouveaux n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

Allégations de pratiques anti-concurrentielles

Equipements GIS

En avril 2006, à la suite d'investigations commencées en 2004, la Commission européenne a engagé une procédure contre Alstom, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement d'allégations de pratiques anti-concurrentielles concernant la vente d'appareillages de commutation à isolation gazeuse (« équipements GIS ») produits par l'ancien Secteur Transmission & Distribution d'Alstom cédé à Areva en janvier 2004.

Le 24 janvier 2007, la Commission européenne a condamné Alstom à verser une amende de € 65 millions, dont € 53 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D (Alstom Grid). Alstom a déposé une requête en annulation de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 3 mars 2011, celui-ci a réduit le montant de l'amende infligée à Alstom à € 58,5 millions, dont € 48,1 millions solidairement avec Areva T&D (Alstom Grid). Le 20 mai 2011, Alstom a fait un pourvoi en vue de l'annulation de cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne. Une audience de jugement a eu lieu le 2 mai 2013 et la décision finale pourrait être rendue d'ici fin 2013.

A la suite de la décision de la Commission européenne du 24 janvier 2007 visée ci-dessus, National Grid a entamé le 17 novembre 2008 une action civile devant la Cour de Londres (High Court of Justice) aux fins d'obtention de dommages et intérêts contre les constructeurs européens d'équipements GIS, dont Alstom et certaines de ses filiales. National Grid prétend avoir subi un préjudice global de la part de l'ensemble des constructeurs concernés d'un montant total de £ 249,3 millions, du fait qu'il a payé des équipements GIS à des prix trop élevés compte tenu de supposées ententes anticoncurrentielles. Alstom conteste le dossier au fond. La Cour de Londres a décidé que les audiences de jugement auraient lieu en juin 2014. Deux autres actions civiles similaires introduites en mai et septembre 2010 devant des juridictions nationales pour un montant global d'environ € 32 millions sont en cours.

Transformateurs de puissance

Le 20 novembre 2008, la Commission européenne a envoyé une communication de griefs à un certain nombre de fabricants de transformateurs électriques, dont Alstom, portant sur des allégations de pratiques anti-concurrentielles. Alstom a contesté la matérialité des faits allégués. Le 7 octobre 2009, Alstom a été condamné par la Commission européenne à payer une amende de € 16,5 millions, dont € 13,5 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D (Alstom Grid). Alstom a déposé un recours en annulation de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne le 21 décembre 2009. Les audiences ont eu lieu le 9 juillet 2012 et la décision devrait intervenir dans un délai d'un an.

Chaudières

Le Groupe a reçu le 22 décembre 2008 une communication de griefs de la commission fédérale de la concurrence en Allemagne (« FCO »), alléguant des violations de la loi allemande en matière de concurrence sur le marché des chaudières pour centrales alimentées au lignite. Le 20 octobre 2011, le FCO a condamné ALSTOM Power Systems GmbH et deux de ses anciens dirigeants, ainsi que deux concurrents du Groupe aujourd'hui en faillite, à € 42 millions pour entente alléguée entre les années 1990 et 2003. Cette décision est définitive et l'amende a été payée par Alstom. Par ailleurs, le Groupe a conclu des accords transactionnels avec trois des quatre clients qui étaient susceptibles d'intenter des actions civiles. Le quatrième a intenté le 29 décembre 2011 une action contre une filiale allemande du Groupe devant la Cour régionale de Dortmund pour un montant de € 33 millions hors intérêts, qu'Alstom conteste.

Allégations de paiements illicites

Certaines sociétés du Groupe et/ou certains employés du Groupe (actuels ou anciens) ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes par des autorités judiciaires (notamment en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni) ou des banques de développement concernant des allégations de paiement illicites dans certains pays. Ces enquêtes peuvent se traduire par des amendes infligées au Groupe, l'exclusion de filiales du Groupe des procédures de marchés publics et des actions civiles.

La Banque Mondiale a sanctionné Alstom pour avoir effectué en 2002 un paiement irrégulier de € 110 000 concernant un projet de réhabilitation du secteur de l'électricité en Zambie, projet financé par la Banque Mondiale. Dans le cadre d'un accord de règlement négocié avec Alstom, la Banque Mondiale a annoncé le 22 février 2012 l'exclusion d'ALSTOM Hydro France et ALSTOM Network Schweiz AG (Suisse) ainsi que leurs filiales des procédures de marchés publics financées par la Banque Mondiale, pour une période de 3 ans pouvant être réduite à 21 mois sous certaines conditions qu'Alstom a l'intention de respecter. De plus, le Groupe a également payé à titre de restitution un montant de \$ 9,5 millions. Ces exclusions sont applicables par les autres banques multilatérales de développement, conformément à leur accord de reconnaissance mutuelle des exclusions du 9 avril 2010.

Le Ministère Public de la Confédération Suisse a clos le 22 novembre 2011 l'enquête ouverte depuis octobre 2007 pour déterminer si le Groupe Alstom et certaines de ses filiales n'avaient pas contrevenu aux règles prohibant le paiement d'agents publics étrangers pour obtenir illégalement des contrats. A l'issue de cette enquête approfondie, le Ministère Public de la Confédération a conclu à l'absence de tout système de corruption ou de toute caisse noire qui auraient pu être utilisés pour la corruption d'agents publics dans le but d'obtenir illégalement des contrats, et a fixé une amende de CHF 2,5 millions pour négligence dans trois cas isolés de paiements inappropriés, à laquelle s'est ajouté un montant de CHF 36,4 millions correspondant à l'estimation des bénéfices relatifs à ces commandes. Alstom a également payé à titre de réparation CHF 1 million au Comité International de la Croix Rouge (ICRC). Par ailleurs le Ministère Public de la Confédération a renoncé à toutes autres poursuites contre le Groupe Alstom et ses filiales, ce qui a mis fin à cette enquête.

Litige aux Etats-Unis à la suite d'un accident dans le métro de Washington D.C.

Le 22 juin 2009, une collision entre deux rames du métro de Washington D.C. a eu pour conséquence la mort de 9 personnes et 52 blessés. Les réclamations à l'encontre d'Alstom Signaling Inc. représentaient initialement un montant d'environ \$ 475 millions. Le rapport du National Transportation Safety Board sur l'origine de cet accident met partiellement en cause du matériel fourni par Alstom Signaling Inc. A ce jour, 120 réclamations ont été enregistrées. Les 29 affaires les plus importantes font l'objet de procès. Sur ces 29 affaires, 25 ont fait l'objet d'un règlement pour un montant d'environ \$ 10,2 millions et les efforts se poursuivent pour trouver un règlement par voie d'accord transactionnel concernant les quatre cas restant. Les autres cas ont tous fait l'objet d'une transaction. L'ensemble des réclamations ont été déclarées aux assureurs du Groupe et Alstom estime qu'il dispose d'une couverture d'assurance adéquate.

Métro de la ville de Budapest

En 2006, BKV a attribué à Alstom un contrat pour livrer 22 trains Metropolis pour la ligne 2 et 15 trains pour la ligne 4 de la ville de Budapest. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards essentiellement imputables à des modifications de qualifications techniques demandées par BKV et au refus par l'organisme hongrois « NKH » de délivrer en 2010 l'homologation définitive des trains (En août 2007, le NKH avait délivré un agrément préliminaire). Le 19 octobre 2010, BKV a résilié le contrat et immédiatement appelé l'ensemble des garanties bancaires pour un montant total d'environ € 130 millions. Par ordonnance de référé du 25 octobre 2010, le tribunal de commerce de Nanterre a fait interdiction à la banque de payer, considérant que l'appel de ces garanties revêtait un caractère manifestement abusif. BKV a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Versailles. Le 8 juin 2011, celle-ci a réformé la décision du tribunal de commerce de Nanterre et ordonné le paiement. En juillet 2011, les parties sont convenues de la remise en vigueur du contrat et de la suspension de la procédure d'arbitrage initiée en janvier 2011 par Alstom. L'homologation définitive des trains a été obtenue en juillet 2012. Le 17 décembre 2012, la procédure d'arbitrage a repris son cours en vue de régler notamment la question des dommages liés à la résiliation passée du contrat. L'exécution du contrat se poursuit.

Centrale à lignite de Maritza

En 2006, AES a attribué à Alstom un contrat pour la construction d'une centrale à lignite à Maritza en Bulgarie. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards et interruptions de travaux dus pour l'essentiel à la défektivité du lignite fourni par AES. En mars 2011, AES a résilié le contrat. AES avait auparavant appelé sa garantie bancaire. Par ordonnance de référé du 10 février 2011, le tribunal de commerce de Nanterre a fait interdiction à la banque de payer considérant que l'appel de garantie revêtait un caractère manifestement abusif. AES a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Versailles. Le 6 juillet 2011, celle-ci a réformé la décision du tribunal de commerce de Nanterre et ordonné un paiement à hauteur de € 150 millions environ. Une procédure d'arbitrage initiée par Alstom le 22 janvier 2011, notamment pour résiliation non fondée, est en cours. Selon le dernier calendrier procédural, les audiences de plaidoirie ont été reportées à décembre 2013 et janvier 2014.

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Note 29. Engagements de location

(en millions d'€)	Total	Échéance des redevances		
		Inférieure à 1 an	de 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Location de longue durée ^(*)	467	51	189	227
Locations financement	127	22	78	27
Locations simples	356	71	193	92
Total au 31 mars 2013	950	144	460	346
Location de longue durée ^(*)	529	56	215	258
Locations financement	148	25	83	40
Locations simples	308	65	152	91
Total au 31 mars 2012	985	146	450	389

(*) Engagement afférent à un contrat de location des trains et équipements connexes (voir Note 24) avec les intérêts à payer.

Note 30. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2013				Exercice clos le 31 mars 2012			
	Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6,9	86%	12,0	92%	7,0	94%	11,4	79%
. ALSTOM SA	0,8	10%	1,4	11%	0,8	11%	1,5	10%
. Entités intégrées globalement	6,1	76%	10,6	81%	6,2	83%	9,9	69%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	0,9	12%	0,7	5%	0,4	5%	2,8 (*)	19%
. ALSTOM SA	-	0%	0,1	1%	0,1	1%	-	0%
. Entités intégrées globalement	0,9	12%	0,6	4%	0,3	4%	2,8	19%
Sous-total	7,8	98%	12,7	97%	7,4	99%	14,2	98%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,2	2%	0,3	3%	0,1	1%	0,3	2%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0,2	2%	0,3	3%	0,1	1%	0,3	2%
Total	8,0	100%	13,0	100%	7,5	100%	14,5	100%

(*) dont € 2,2 millions au titre de diligences directement liées à la mission du Commissaire aux comptes rendues lors de regroupements d'entreprises. Ces prestations ont été préalablement approuvées par le Comité d'audit et respectent les règles d'indépendances applicables en France et spécifiques au Groupe.

Note 31. Parties liées

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- Les actionnaires du Groupe
- Les coentreprises et sociétés mises en équivalence
- Les principaux dirigeants

31.1 Actionnaires du Groupe

Bouygues, société française cotée à la Bourse de Paris, est le principal actionnaire du Groupe détenant plus de 5 % du capital de la société mère. Au 31 mars 2013, Bouygues détient 29,4 % du capital.

31.2 Informations relatives aux parties liées

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2013		Au 31 mars 2013	
	Produit	Charges	Créances	Dettes
Coentreprises	88	1	24	1
Entités associées	1	-	5	-

31.3 Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité exécutif à la date du 31 mars 2013.

(en milliers d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2013	31 mars 2012
Rémunérations	8 611	8 254
Rémunération fixe	4 287	4 581
Rémunération variable ⁽¹⁾	4 324	3 673
Engagements de retraite et avantages assimilés	4 195	3 367
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	4 047	3 171
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	148	196
Autres engagements de retraite	-	-
Autres avantages	1 129	795
Avantages en nature	131	54
Paievements fondés sur des actions ⁽²⁾	998	741
Total	13 935	12 416

(1) Inclut le plan de rémunération conditionnel à long terme alloué au Président-Directeur Général.

(2) Charge enregistrée dans le compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions et de remise d'actions gratuites.

Note 32. Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture qui devrait être mentionné dans les notes aux états financiers.

Note 33. Principales sociétés du périmètre de consolidation

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe répondant aux critères suivants : principales sociétés holdings et/ou chiffre d'affaires supérieur à € 100 millions au 31 mars 2013. La liste complète des sociétés consolidées est disponible sur demande au Siège du Groupe.

Société	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
Société mère			
ALSTOM	France	-	Société mère
Sociétés holdings			
ALSTOM Deutschland AG	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Inc	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Holdings SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro Holding	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Spa	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM NV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
Alstom Transport Holdings BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Finance BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Renewable Holding BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100%	Intégration globale
Sociétés opérationnelles			
ALSTOM S&E Africa (Pty)	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Service (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Systems GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Boiler Deutschland GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Australia Ltd	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM Limited (Australia)	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100%	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Bésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Energia Ltda	Bésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Power & Transport Canada Inc.	Canada	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Canada, Inc	Canada	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro China Co., Ltd	Chine	100%	Intégration globale
Casco Signaling Ltd	Chine	50%	Intégration proportionnelle
ALSTOM Middle East FZE	Émirats Arabes Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Renovables Espana, S.L.	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Estonia AS	Estonie	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
BrightSource Energy	États-Unis	25%	Mise en équivalence
POWER SYSTEMS MFG., LLC	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Boilers US LLC	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Systems SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid SAS	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro France	France	100%	Intégration globale
COGELEX	France	100%	Intégration globale
ALSTOM T&D India Limited	Inde	80%	Intégration globale
ALSTOM India Limited	Inde	69%	Intégration globale
ALSTOM Ferrovia S.p.A	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100%	Intégration globale
ALSTOM Services Sdn Bhd	Malaisie	100%	Intégration globale
Cerrey - Babcock & Wilcox	Mexique	25%	Mise en équivalence
ALSTOM Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100%	Intégration globale
The Breakers Investments B.V. (Transmashholding)	Pays-Bas	25%	Mise en équivalence
ALSTOM Power Sp.z o.o.	Pologne	100%	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Asia Pte Ltd	Singapour	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100%	Intégration globale
AP O&M Ltd.	Suisse	100%	Intégration globale
ALSTOM Taiwan Ltd	Taiwan	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Enerji Endustrisi A.S	Turquie	100%	Intégration globale